



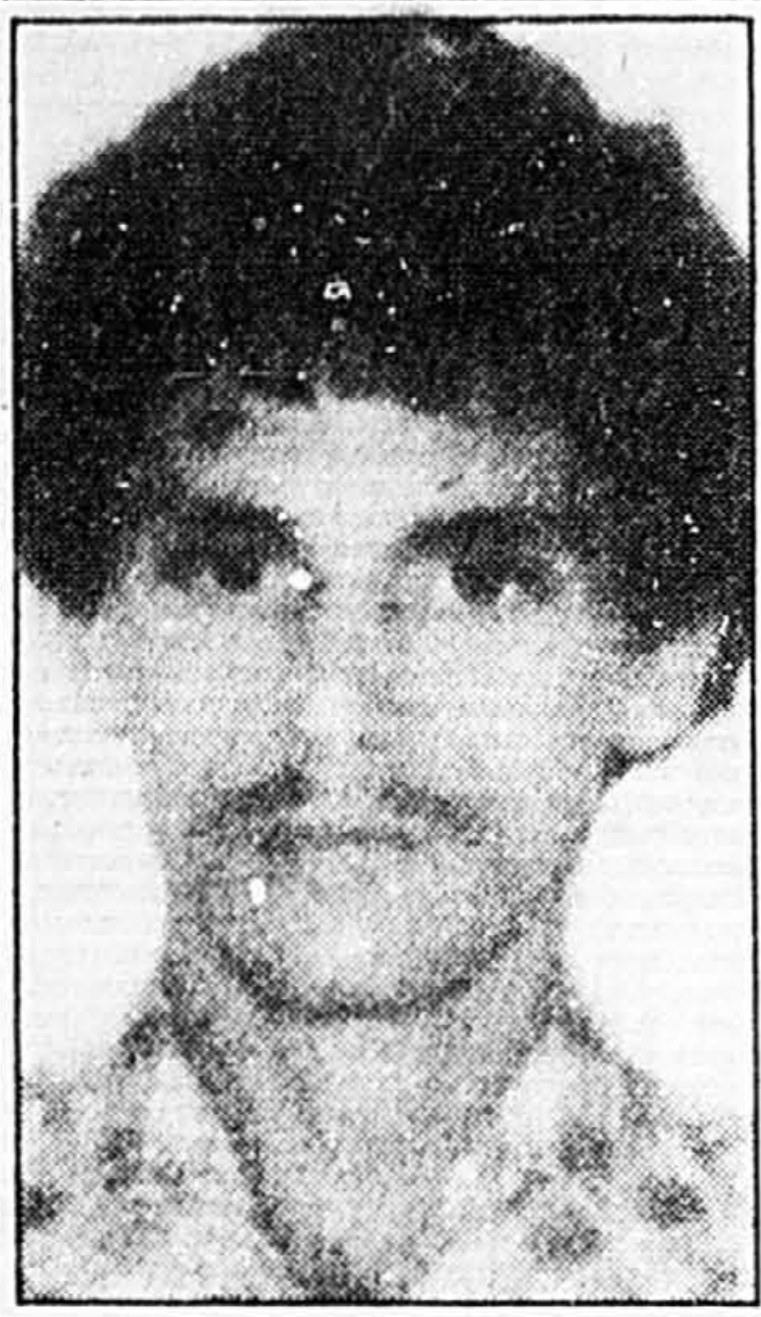
LA MÉTÉO: PLUIE, VENTS MODÉRÉS.
MAXIMUM AUJOURD'HUI: 16°.
DEMAIN: NUAGEUX AVEC AVERSES. DÉTAILS PAGE A 2

GENS D'AFFAIRES! VISITEZ
LE SALON DE L'INFORMATIQUE
DE MONTRÉAL
les 6-7 et 8 juin
Hall Ouest, 861-6789, Place Bonaventure

35cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Sept-Îles et Baie Comeau: 50 cents

MONTRÉAL, MARDI 29 MAI 1984, 100^e ANNÉE, N° 136, 72 PAGES, 6 CAHIERS



IL SERA INTERNÉ JUSQU'À « GUÉRISON » Michel Déry est acquitté pour aliénation mentale

■ DRUMMONDVILLE —
Moins de quatre heures
après s'être retirés pour déli-

LÉOPOLD LIZOTTE

bérer, les jurés au procès de Michel Déry sont revenus en cour

et ont acquitté le prévenu pour aliénation mentale, hier après-midi, après avoir écouté leur période de lunch pour hâter visiblement leur décision.

Le jeune homme d'allure presque famélique, qui avait jeté l'émotion dans toute la popula-

tion du Québec, le 9 août dernier, en kidnappant la petite Mélanie Decamps, a alors esquissé l'un des rares sourires que l'on ait vu naître sur son visage depuis quinze jours.

Puis il a secoué la tête dans un geste qui pouvait tout aussi bien

refléter son incrédulité que marquer son contentement. Dans la salle, bondée de curieux comme jamais depuis le début du procès

**Autres informations
en page A 3**

il y a deux semaines, pas la moindre manifestation.

On n'a alors vraiment perçu ni ressentiment ni satisfaction devant la décision rendue de si rapide façon. D'ailleurs, dès le

voir DÉRY en A 2

SPORTS

6-1

Fernando Valenzuela menotte les Expos

Les Dodgers de Los Angeles ont marqué quatre points en troisième manche mettant un terme à la série de trois victoires consécutives des Expos, hier soir au Stade Olympique. Steve Rogers a subi sa troisième défaite de la saison et Fernando Valenzuela a remporté sa cinquième victoire, ne donnant que cinq coups sûrs aux Expos.

pages 2 à 4

L'ÉCONOMIE

Cahier du mardi

LE CARREFOUR ANGRIGNON Centre commercial de \$78 millions à LaSalle

page D 1

34 FAMILLES DÉLOGÉES PAR UN INCENDIE



Au total, trois maisons ont été détruites, six autres ont été endommagées par l'eau et la fumée et 34 familles ont été délogées. Le violent incendie avait débuté dans un hangar à l'arrière du 4628 de la rue Messier, dans la nuit de dimanche à lundi, et a nécessité l'intervention de 200 pompiers de Montréal.

photos Robert Mailloux et Real St-Jean, LA PRESSE

La feu a pris naissance dans un hangar avant de se propager à neuf maisons

■ « Nous avons eu très peur que le feu ne se communique à notre maison: la chaleur qui se dégageait du brasier était si intense que les vitres de plu-

RAYMOND GERVAIS

sieurs fenêtres ont éclaté. La toile d'une des fenêtres de la maison voisine de la nôtre a même collé à la vitre et a fondu. Si l'on n'avait pas remplacé les escaliers en bois des galeries arrière par des escaliers en métal, il y a à peine un mois, les flammes se seraient sans doute communiquées à notre maison. »

Mmes Ginette Darveau et Lucie Giasson, propriétaires d'un

triplex de trois étages au 4609 rue Parthenais, directement à l'arrière du 4628 rue Messier, où le feu a débuté, se félicitaient, hier matin, d'avoir effectué récemment des réparations à l'arrière de leur maison et, surtout, d'avoir fait disparaître les hangars de bois. Ces hangars, selon l'assistant-directeur du Service de prévention des incendies de Montréal, M. Georges Gagnon, constituent toujours un des pires dangers d'incendie dans la métropole.

Explosion

Dès le début du sinistre, une violente explosion — probablement le résultat de l'accumula-

tion de gaz sous la couverture — a fait sauter le toit de l'édifice de trois étages et a projeté des tisons sur les maisons avoisinantes, allumant de nouveaux foyers.

Deux occupantes d'une des trois maisons détruites, Johanne Tetreault et Manon Perreault, habitant respectivement les 4618 et 4614 rue Messier, ont tout perdu dans l'incendie, qui a détruit de fond en comble leur demeure.

« J'ai été éveillée vers 1 heure du matin par le propriétaire qui m'a dit que le feu était pris; j'ai juste eu le temps de me sauver et me suis réfugiée chez ma mère, rue Des Érables », a rela-

té Mlle Tetreault. Sa voisine, Manon Perreault, a pu trouver refuge chez une tante, rue Delorimier.

En tout, selon le Service de prévention des incendies, 21 familles ont été jetées sur le pavé et devront se reloger. Au moins 13 autres ont été chassées temporairement, leurs domiciles ayant été endommagés, quelques-uns sérieusement, par l'eau et la fumée.

D'après l'assistant-directeur Gagnon, dès l'arrivée des premiers pompiers et avant même que ces derniers n'aient pu met-

voir JOHANNE en A 2

AUJOURD'HUI

• CADILLAC-FAIRVIEW

L'administration Drapeau-Lamarre présentera le 4 juin au conseil municipal une version modifiée du projet d'implantation, rue Sainte-Catherine, du centre commercial Cadillac-Fairview.

page A 3

• ISRAËL

Israël reconnaît que des membres de ses forces armées ont battu à mort, le 12 avril, deux Palestiniens capturés à la suite du détournement d'un autobus au sud de Tel Aviv.

page C 11

• CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Pour la première fois de son histoire, le Parti québécois est en passe de ne pas atteindre l'objectif de sa campagne annuelle de financement, fixé à \$2 millions.

page A 4

• CONFLITS D'INTÉRÊTS

Selon les recommandations d'un groupe de travail sur les conflits d'intérêts, les directives du premier ministre à ce sujet devraient être remplacées par une loi sur l'éthique que dans le secteur public.

page A 5

• MODE

Louise Latraverse affirme qu'elle a toujours aimé se déguiser: pour elle, la mode est un prolongement du théâtre, mais il faut que ce soit spectaculaire et dramatique.

page C 1

• FOGLIA

En compagnie d'un couple de ses amis, Foglia s'aventure dans un refuge réservé aux oiseaux, non loin de chez lui, et en revient fort peu impressionné par la gent ailée.

page C 7

SOMMAIRE

Annonces classées
D 8, E 4 à E 6
Arts et spectacles B 1 à B 4
— Horaires D 9
Centenaire A 8
Décès, naissances, etc E 7
Économie D 1 à D 7, D 10
Êtes-vous observateur? C 7
FEUILLETON
« Coroner » C 9
Foglia C 7
Horoscope C 8
Le monde C 11, C 12
Mots croisés E 4
« Mot mystère » E 6
Quoi faire aujourd'hui D 9
Télévision B 1, B 3
Vivre aujourd'hui C 1 à C 5

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées 12, 13
Mots croisés 18

SELON UN SONDAGE CROP-LA PRESSE Chrétien est plus populaire que Turner auprès de l'électorat libéral

□ CONSERVATEURS 46 %, LIBÉRAUX 41 % et NPD 11 %

■ OTTAWA — M. John Turner demeure le premier choix des Canadiens à la succession de Pierre Elliott Trudeau, mais il semble trainer derrière son principal rival, M. Jean Chrétien, dans le cœur de l'électorat libéral.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

C'est ce que révèle un sondage effectué à la fin d'avril et au début de mai par la

maison CROP (le Centre de recherche sur l'opinion publique).

32 p. cent des personnes interrogées préfèrent M. Turner à M. Chrétien, qui récolte 28 p. cent des appuis. Mais lorsque la question est limitée aux libéraux, M. Chrétien

récolte 40 p. cent des voix, contre 35 p. cent pour son rival. C'est chez les répondants qui ont l'intention de voter conservateur que M. Turner trouve ses appuis: 38 p. cent, contre 23 p. cent à M. Chrétien.

voir SONDAGE en A 2

Dumcullin

VENTE VIDÉO TOSHIBA

8 progr./14 jours
105 canaux
Télécommandé
Chargement frontal
Fixe et lent

\$569⁰⁰ quant. très limitée

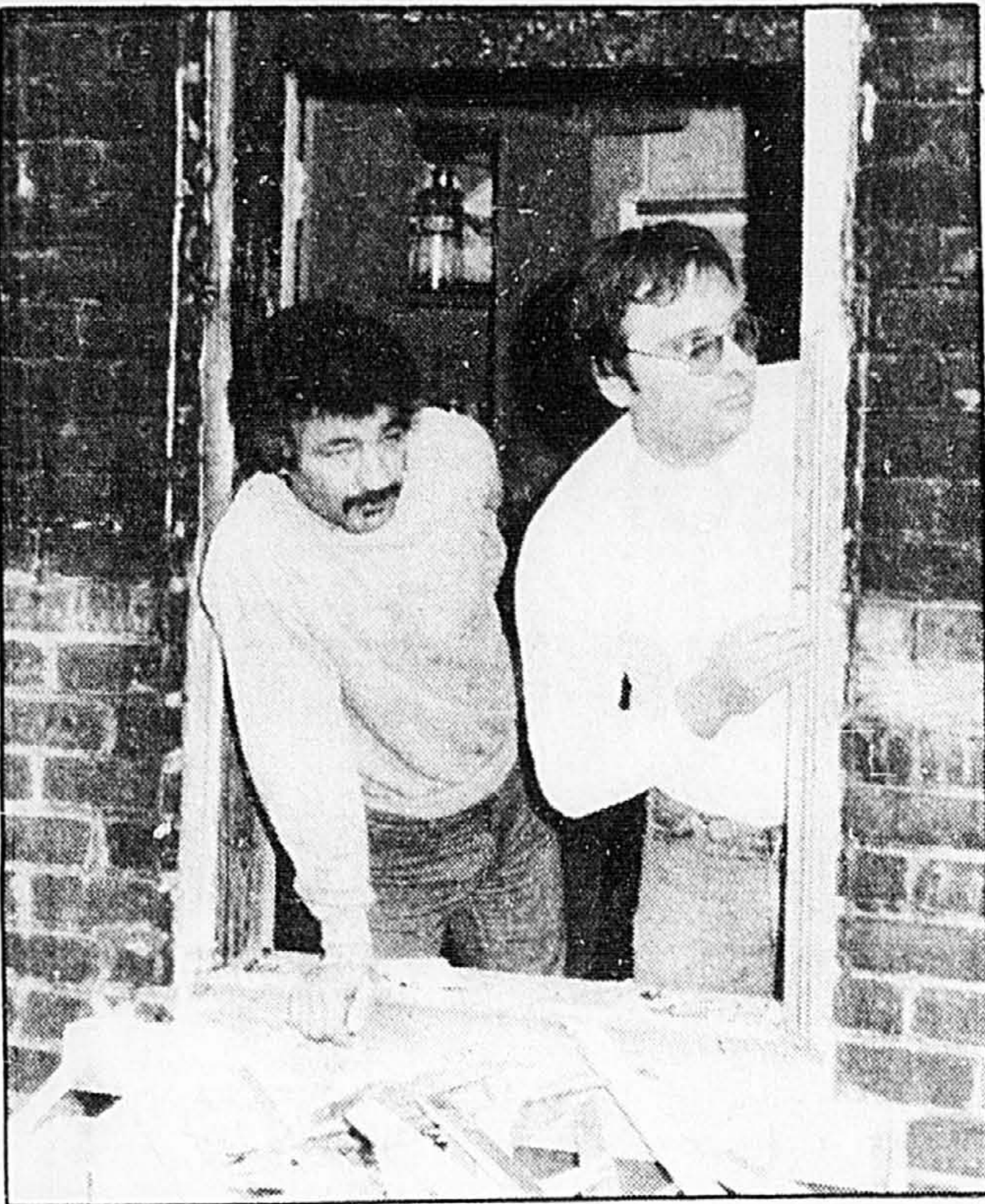
LE PLUS GRAND CHOIX 36 VIDÉOS DIFFÉRENTS EN MONTRE

TOUT TOSHIBA EN VENTE

A 2 PAS DU METRO JARRY A 2 RUES DE METROPOLITAIN

388-4777

783 Mistral (coin 8250 St-Hubert) 5^{SPÉC}



Robert et Jean-Jacques Chalifoux ont bien essayé de sauver quelques effets, hier, mais tout a été soit détruit par le feu, soit endommagé par l'eau à leur logis du 4613 de la rue Parthenais. Le feu, qui avait pris naissance dans des hangars, de l'autre côté de la ruelle, a vite fait de se propager au troisième étage de la maison.

Les jurés commencent à délibérer aujourd'hui

Il est probable que les jurés assignés au procès de Gilles Goulet, 39 ans, vont entrer en délibérations aujourd'hui, lorsqu'ils auront entendu les directives en droit que leur livrera le juge Jean-Guy Boilard. Goulet est accusé du meurtre au deuxième degré de sa concubine, Renée Sigouin, 40 ans, morte dans les bois de Grand-Remous le 3 novembre dernier. Le procès s'instruit au Palais de justice de Montréal depuis le 22 mai.

Goulet n'a pas témoigné, en Cour d'assises, à l'appui de sa propre défense. Mais son procureur, Me Réal Charbonneau, a de nouveau exposé la thèse que son client soutient depuis le début : il a cru voir un ours et a tiré. Et, affirme l'avocat, la

Couronne n'a pas été en mesure d'établir le contraire hors de tout doute raisonnable. « Gilles Goulet n'avait aucune raison de tuer la femme qu'il aimait depuis huit ans et qu'il se proposait d'épouser », résume Me Charbonneau.

En poursuite, Me René Domingue affirme que Goulet, un chasseur d'expérience, a pris le temps de considérer sa cible avec des lunettes d'approche, puis avec le télescope monté sur son arme à feu. Il n'a pu confondre, soutient Me Domingue, qui demande aux jurés : « Pourriez-vous confondre votre conjoint avec un ours, à une distance égale à la longueur de la salle d'audience dans laquelle vous vous trouvez ? »

Johanne Tétreault et Manon Perrault ont tout perdu...

SUITE DE LA PAGE A 1

tre leurs lances en action, le feu avait déjà « sauté » trois hangars et se communiquait aux maisons. « Le feu s'est propagé avec la vitesse de l'éclair », a relaté M. Gagnon. L'incendie a été dès le début très difficile à combattre à cause, d'une part, du potentiel hautement calorifique des vieux hangars et, d'autre part, de la situation physique des lieux, une ruelle de 10 pieds de largeur seulement séparant les maisons des rues Messier et Parthenais. »

M. Gagnon a rappelé que la Ville de Montréal subventionne une certaine partie des travaux de démolition de ces hangars et favorise les semis de gazon à l'arrière des maisons à la place des hangars.

Quelque 200 pompiers ont combattu l'incendie pendant plusieurs heures. Celui-ci a nécessité huit alertes au total et a ravagé ou endommagé en tout neuf maisons situées de part et d'autre de la ruelle qui sépare les rues Parthenais et Messier, dans le centre-est de Montréal. Trois pompiers ont été légèrement blessés.

En examinant les dégâts, hier matin, on aurait pu croire qu'une bombe avait explosé dans la ruelle. À l'arrière du 4628 Messier, le chauffe-eau et la baignoi-

re du troisième étage se retrouvaient au premier. Les murs étaient béants comme ceux d'une maison de poupée.

Enquête

Même si l'on sait que le feu a débuté dans un hangar, on ignore pour le moment la cause exacte du sinistre. La section des incendies criminels de la police de la Communauté urbaine de Montréal, de concert avec la section des recherches et causes des incendies du Service de prévention des incendies, a ouvert une enquête.

« L'enquête sera peut-être longue, mais il faut trouver la cause », a déclaré le chef Gagnon, qui a confié l'enquête au lieutenant Jean-Guy Tremblay et au pompier Armand Veillette. Du côté de la police de la CUM, c'est le sergent-détective Yvan Maille qui poursuit les recherches.

Par ailleurs, l'autopsie pratiquée hier matin sur le cadavre calciné que les pompiers ont retiré dimanche matin des décombres d'une maison de trois étages qui a été littéralement pulvérisée peu avant 23 heures, samedi, rue Bannantyne, à Verdun, a révélé qu'il s'agissait d'une femme âgée d'une soixantaine d'années. On ne peut pour le moment dévoiler l'identité de la victime, la police n'ayant pas réussi à rejoindre sa famille.



Photos Réal Saint-Jean, LA PRESSE

Le regard dans les yeux de Manon Perrault et de sa voisine Johanne Tétreault, en disant long, hier matin. Les deux jeunes femmes, qui habitaient respectivement les 4614 et 4618 de la rue Messier, ont tout perdu dans l'incendie de leur demeure.

Furieux de s'être fait désarmer, Pallota tente de cracher sur le juge

Furieux après qu'un ami se soit fait saisir un couteau, dans un corridor du Palais de justice, un individu de 21 ans est entré en cour pour, littéralement, cracher sur le magistrat qui y siégeait. Mais le « projectile » est allé tout droit sur la greffière, et l'individu, lui, est allé tout droit aux cellules !

La rocambolesque aventure est survenue hier après-midi, au quatrième étage du Palais de justice ; le principal protagoniste, Pietrangelo Pallota, a été immédiatement mis sous arrêts, accusé d'outrage au tribunal et placé en détention en attendant de connaître sa sentence qui sera rendue vendredi. Comble de malheur, pendant qu'on le met-

tait ainsi à l'ombre, Pallota faisait évidemment défaut de comparaître dans une autre salle d'audience, où l'attendait un dossier de vol ; il aura de plus à mettre à jour ce dossier.

L'homme au couteau, Rocco Tomanelli, ainsi que Pallota, accompagnaient une troisième personne, Martin Bourget, qui a été écopé, devant le juge Marc Choquette, de la Cour des sessions, de \$150 d'amende pour possession de cocaïne. Tomanelli s'est fait saisir l'arme par un agent de la paix du Palais de justice, et c'est par la suite que les protestations du trio ont connu le peu élégant aboutissement que l'on sait...

Les quatre frères Kyres sont acquittés

À l'issue d'un court procès instruit devant le juge Gérard Rouleau, de la Cour des sessions, les quatre frères Kyres, ex-administrateurs des magasins « Les quatre frères », ont été acquittés, hier, des accusations de vol portées contre eux.

Après la fermeture des douze établissements exploitant sous leur marque de commerce, en avril 1983, le syndicat affecté au dossier avait, en prenant posses-

sion des biens, constaté l'absence de trois appareils inscrits au registre : un moulin à café, une balance électronique ainsi qu'un trancheur à viande.

Lors des audiences, un des quatre administrateurs, George Kyres, est venu déclarer que les appareils en question étaient sa propriété personnelle, et qu'ils n'avaient donc pas été volés, ce qui devait emporter l'acquittement.

SONDAGE

SUITE DE LA PAGE A 1

Le directeur de la recherche chez CROP, M. Claude Gauthier, signale qu'il faut tenir compte d'une marge d'erreur d'environ cinq p. cent dans l'interprétation de ces pourcentages, mais il reconnaît que la compétition entre les deux candidats est plus serrée que prévue. « Ça va à l'encontre de l'image véhiculée jusqu'ici qui mettait Turner loin en avance dans le congrès au leadership », a-t-il déclaré.

À la mi-mai, un sondage Gallup avait révélé que M. Turner avait la faveur de 30 p. cent des voix contre 29 p. cent à M. Chrétien au sein de l'électorat libéral, dans la course au leadership. Le sondage CROP remet cette conclusion en doute.

Popularité des partis

Le sondage confirme par ailleurs la remontée de la cote de popularité des libéraux enregistrée par d'autres sondeurs au cours des dernières semaines, mais laisse les conservateurs dans une meilleure position que ne le faisaient les sondages précédents.

Le PC conserve son avance avec 46 p. cent des opinions exprimées, comparativement à 41 p. cent aux libéraux et 11 p. cent au NPD.

À la fin de mars, Gallup avait trouvé 46 p. cent d'appuis aux libéraux contre 40 p. cent aux conservateurs, mais ces résultats avaient été contredits par un autre sondage effectué au début de mai par l'Université Carleton, qui accordait 45 p. cent aux conservateurs, contre 43,5 p. cent aux libéraux.

Le sondage de CROP confirme donc ces derniers résultats, mais

donne une avance un peu plus élevée aux conservateurs.

M. Claude Gauthier signale que les libéraux ont marqué des points dans toutes les régions du pays, sauf au Québec où les conservateurs continuent de progresser.

Au Québec, 56 p. cent des gens accordent leur préférence aux libéraux contre 37 p. cent aux conservateurs. À la fin de février, les libéraux menaient avec 59 p. cent des voix au Québec, contre 32 p. cent seulement au parti de Brian Mulroney.

Contrairement à ce que soutenaient Gallup le mois dernier, les conservateurs sont toujours en première position en Ontario, mais leur avance a été considérablement réduite.

La maison CROP leur accorde 45 p. cent des voix contre 42 p. cent aux libéraux, comparativement à 53 p. cent contre 36 p. cent à la fin de février. Les deux partis sont nez à nez dans les provinces de l'Atlantique, et les conservateurs maintiennent toujours une confortable avance dans les provinces de l'Ouest et en Colombie-Britannique.

Le sondage CROP fournit des indices encore plus intéressants sur la situation politique canadienne, lorsque l'on tient compte des indécis ou des refus de répondre dans la répartition des voix.

La proportion des partis est alors la suivante : libéraux (32 p. cent) ; conservateurs (36 p. cent) ; NPD (9) ; indécis et refus de répondre (22 p. cent).

Le même sondage effectué fin février début mars, avait accordé 31 p. cent aux libéraux, contre 41 p. cent aux conservateurs, 9 p. cent au NPD, et 18 p. cent seulement aux indécis ou aux refus de répondre.

EN BRIEF

Un automobiliste perd la vie en allant quérir de la monnaie

Un homme de 49 ans, M. René Pélosse, de Saint-Mathias, sur la rive sud de Montréal, a perdu la vie de façon tragique hier midi, sur l'autoroute des Laurentides, au poste de péage de Sainte-Thérèse. S'étant engagé dans une des voies de perception automatique, M. Pélosse s'est rendu compte qu'il n'avait pas de monnaie. Il est descendu alors de sa voiture pour se rendre à la guérite où un péager lui a remis de la monnaie. Il semblerait qu'en quittant cette guérite, M. Pélosse ait perdu pied pour tomber sous les roues d'un camion-morue. Le corps de la victime a été transporté à l'Institut médico-légal de la rue Parthenais.

Accident mortel

Un automobiliste de 60 ans, Raymond Lebrun, du 134 Michaud, à St-Gabriel-de-Brandon, a perdu la vie vers 19 heures, hier, sur la route 347, à St-Norbert, près de Bertierville, après que le véhicule qu'il conduisait eut fait une embardée pour ensuite capoter et faire plusieurs tours sur lui-même. Le conducteur a été éjecté du véhicule et est mort sur le coup.

Un incendie cause de lourds dégâts

Un incendie a causé, hier en début de soirée, de lourds dégâts à une maison de trois étages sise au 4554 Papineau, près de l'avenue Mont-Royal. Les occupants ont pu sortir à temps et personne n'a été blessé. L'incendie a fait rage au premier étage. Le restaurant qui occupait le rez-de-chaussée, et le troisième étage qui servait de logement, ont été endommagés par l'eau et la fumée. Une trentaine de pompiers ont mis environ une demi-heure à maîtriser l'élément destructeur dont la cause est inconnue pour le moment.

Un feu perturbe la circulation

Un incendie qui a débuté dans un entrepôt de matériaux de construction hier matin, au 1124 de la rue Wolfe, dans le centre-ville, a nécessité l'intervention d'une trentaine de pompiers, qui ont mis un peu plus d'une heure à maîtriser les flammes. Personne n'a été blessé, mais la circulation à l'heure de pointe a été passablement perturbée dans ce secteur.

Procès de Christian Gagnon

Le procès de Christian Gagnon, accusé du meurtre de la comédienne France Lachapelle le 23 octobre 1980, a pris fin après cinq semaines et le jury pourra commencer à délibérer demain. La défense a décrit Gagnon comme un individu influençable, à la recherche de publicité et atteint d'un délire de grandeur. En réplique, la Couronne a fait remarquer la précision de certains détails dans les déclarations de Gagnon, notamment sur la façon dont le meurtre a été commis.

Ces chiffres tendent donc à démontrer que ce n'est pas la popularité des libéraux qui a augmenté, mais plutôt le nombre des indécis aux dépens du Parti conservateur. Cette situation pourrait fort bien découler de l'incertitude causée au sein de l'électorat par la démission de M. Trudeau le 29 février.

Le leadership

Les conclusions de ce sondage sur la course au leadership viennent appuyer les déclarations de M. Chrétien qui a prétendu la semaine dernière qu'il serait mieux placé que M. Turner pour rallier les électeurs néo-démocrates qui sont désenchantés de M. Ed Broadbent.

27 p. cent des personnes qui ont manifesté l'intention de voter NPD ont dit favoriser M. Chrétien dans la course au leadership, contre 25 p. cent pour M. Turner. Les experts de CROP font remarquer que l'échantillonnage n'est pas assez élevé pour donner une avance à M. Chrétien. Tout au plus voient-ils là une concurrence serrée entre les deux candidats auprès de l'électorat de la gauche.

En tout et par tout, 613 répon-

dants ont manifesté l'intention de voter libéral, 699 conservateur et 167 néo-démocrate.

La question des sondeurs était la suivante : « Le Parti libéral du Canada, suite à la démission de son chef M. Pierre Elliott Trudeau, devra élire un nouveau chef de parti lors d'un congrès à Ottawa. Parmi les personnes suivantes, laquelle souhaiteriez-vous voir diriger le Parti libéral du Canada ? »

M. Chrétien a eu la faveur des libéraux et des néo-démocrates, tandis que M. Turner a été préféré parmi les conservateurs. M. Claude Gauthier de CROP signale que les libéraux sont plus nombreux parmi les francophones que parmi les anglophones.

La répartition des réponses par région confirme d'ailleurs cette explication. M. Chrétien reçoit l'appui de 37 p. cent des libéraux québécois, contre 30 p. cent pour M. Turner. En Ontario, M. Turner mène avec 32 p. cent, mais M. Chrétien le suit de près avec 26 p. cent. Les appuis du candidat québécois parmi les libéraux des Maritimes et de l'Ouest sont respectivement de 26 et 22 p. cent contre 34 et 33 p. cent à M. Turner.

LA POPULARITE DES PARTIS SELON CROP

		PC	PLC	NPD
NATIONAL:	avril-mai:	46	41	11
	févr.-mars:	50	38	11
PAR REGIONS				
		PLC	PC	NPD
QUÉBEC:		56 (59)	37 (32)	5 (7)
ONTARIO:		42 (36)	45 (53)	13 (10)
OUEST:		25 (19)	58 (63)	15 (18)
ATLANTIQUE:		46 (36)	45 (55)	8 (8)

(N.B.: le chiffre entre parenthèses est le résultat obtenu par CROP dans le sondage de février-mars).

La Quotidienne
Tirage d'hier

à trois chiffres
058

à quatre chiffres
3871

LA MÉTÉO

DATE: Mardi 29 mai 1984
AUJOURD'HUI: Min.: 6 Max.: 16
PLUIE, VENTS MODÉRÉS

DEMAIN: NUAGEUX ET AVERSES

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	1	16	Nuag., aver.
Outaouais	6	16	Nuag., aver.
Laurentides	6	16	Nuag., aver.
Cantons de l'Est	8	16	Pluie, vents
Mauricie	2	14	Nuag., aver.
Québec	2	14	Nuag., aver.
St-Louis	2	14	Nuag., aver.
Rimouski	4	14	Nuag., aver.
Gaspésie	4	16	Ciel vario.
Baie-Comeau	-2	12	Ensol., nuag.
Sept-Îles	-2	12	Ensoleillé

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	6	17	
Edmonton	5	22	
Regina	6	24	
Winnipeg	4	21	
Toronto	12	16	
Fredericton	5	17	
Halifax	6	14	
Charlottetown	4	15	
Saint-Jean	1	14	

États-Unis

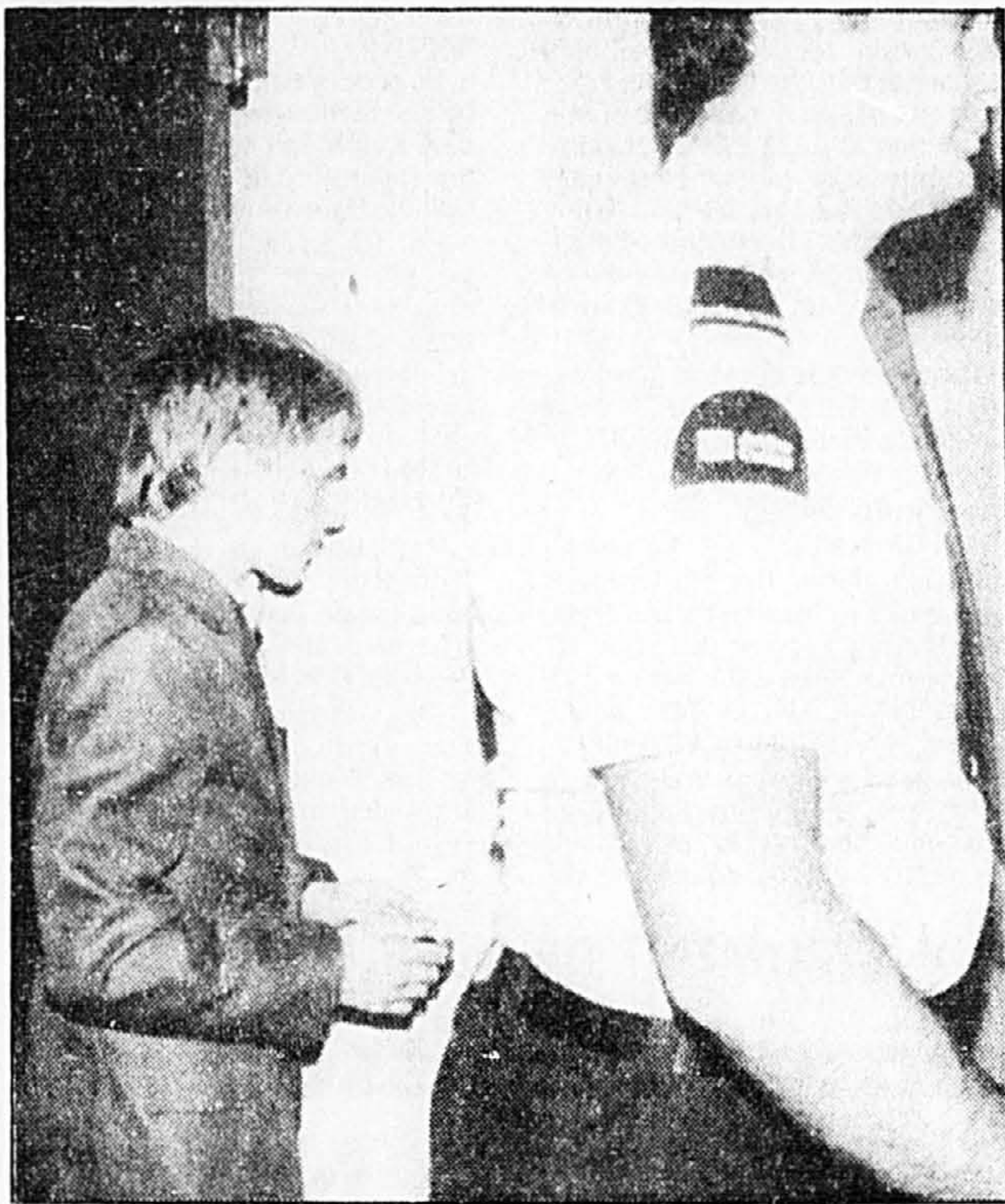
	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	13	25	N.-Orléans	18	31
Buffalo	8	18	Pittsburgh	11	22
Chicago	7	16	S. Francisco	14	36
Miami	22	25	Washington	17	23
New York	17	24	Dallas	18	34

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	12	17	Madrid	5	20
Athènes	16	30	Moscou	15	25
Acapulco	24	35	Mexico	12	27
Berlin	11	18	Oslo	15	22
Bruxelles	10	19	Paris	5	12
Buenos Aires	14	16	Rome	9	22
Copenhague	10	17	Séoul	17	26
Genève	7	16	Stockholm	13	18
Hong Kong	25	28	Tokyo	19	23
Le Caire	19	33	Trinidad	28	31
Lisbonne	10	18	Vienne	10	20
Londres	9	11			

LE CAS DE MICHEL DÉRY

Déficiences naturelles plutôt que maladie



L'accusé Michel Déry est reconduit dans la salle d'audiences de la Cour des sessions de la paix, à Drummondville, pour entendre le verdict qui l'accablait du meurtre de la petite Mélanie Decamps pour cause d'aliénation mentale.

■ DRUMMONDVILLE — S'il avait passé quelques heures embarrassantes, la semaine dernière, en entendant les témoins médicaux disserter

LÉOPOLD LIZOTTE

pendant des heures sur ses carences et déficiences, Michel Déry n'avait pas suivi leurs déclarations avec plus d'attention qu'il ne faut. Mais, hier, lorsque le juge Pinard a abordé cette même question qui allait déter-

miner la décision du jury, il s'est raidi sur son siège, ses yeux sont soudainement devenus plus mobiles, et son front s'est même rétréci de quelques plis soucieux à plusieurs reprises.

Il a même paru inquiet lorsque le magistrat a souligné que personne, au cours du procès, n'avait soutenu qu'il était un malade ou un aliéné mental, que personne n'avait insinué qu'il souffrait de psychose, de paranoïa.

Mais il a retrouvé soudainement son aplomb lorsque le tribunal a signalé qu'il était cependant atteint d'un mal... correspondant, soit l'imbécillité naturelle, une infirmité congénitale de l'intelligence, une détérioration naturelle du cerveau qui pouvait être accentuée par des troubles situationnels, au point d'affecter fort sérieusement son jugement.

Le juge Pinard soumit aux jurés que c'était finalement à eux, ayant entendu les experts sur ce

point, de décider de l'état dans lequel le prévenu se trouvait au moment de l'enlèvement de la petite Mélanie; de décider aussi si sa conduite en forêt était telle qu'il ne pouvait vraiment pas savoir ce que seraient les conséquences de ses actes; de décider enfin s'il était «dérangé» au point de ne pouvoir considérer ces gestes comme mauvais.

Quatre heures plus tard, leur réponse était donnée.

Les parents de Mélanie Decamps n'étaient plus là pour le verdict

■ DRUMMONDVILLE — Daniel et Jacqueline Decamps, qui n'ont pas manqué une seule minute du procès de celui qui a avoué avoir enlevé et laissé leur fille de cinq ans seule en forêt, attachée à un arbre, n'étaient pas en cour au moment du verdict, hier, en fin d'après-midi.

Pourtant, pendant les jours précédents, ils semblaient vouloir revivre leur «calvaire» jusqu'au bout et se retrouver là pour savoir le sort qui serait fait à celui qui a causé le

malheur de leur petite Mélanie au cours d'une excursion de camping qui n'allait pas être comme les autres.

Un malheur qui semble incidemment avoir «soudé» ce couple fort sympathique qui, sans forcément souhaiter que Déry soit outrancièrement puni, semblait avoir la hantise qu'il soit restitué à la rue rapidement.

Lui auraient-ils finalement pardonné?

C'est ce qu'on n'a pu savoir de façon certaine. Repartis pour

Laprairie à l'heure du lunch, peu après la fin des directives de la cour, il était impossible de les rejoindre à leur domicile de la Rivière-Sud. Leur numéro de téléphone est maintenant confidentiel, et on comprend qu'ils tiennent à rentrer dans l'anonymat de leur foyer avec le fils et la fille qui leur restent.

On a cependant noté, au cours des derniers jours, qu'ils causaient souvent avec des religieuses qui ont témoigné au procès, et même avec celui que

l'accusé avait décrit comme son meilleur ami: M. Marcel Richer, du Centre d'écoute l'Agape.

On ignore ce qui les a soudainement rapprochés, mais on sait toutefois que, tout comme M. Richer, les Decamps seraient profondément religieux. Et alors que l'animateur paraissait fort soucieux au moment de son témoignage, il semblait tout radieux, hier, avant même que le verdict soit rendu. Avait-il réussi à arracher le pardon?

CADILLAC-FAIRVIEW: L'ADMINISTRATION DRAPEAU PROPOSE UN «COMPROMIS DÉFINITIF»

La perspective sur le Mont-Royal est sauve

■ L'administration Drapeau-Lamarre présentera au conseil municipal, le 4 juin prochain, une version modifiée du projet controversé d'implantation, rue Sainte-Catherine, du grand centre commercial Cadillac-Fairview.

JEAN-PIERRE BONHOMME

Le nouveau projet de construction comprend toujours l'intégration d'une salle de concert subventionnée de 2 600 places destinée à l'Orchestre symphonique. Mais, pour faire taire certaines des vives critiques que sa première version a soulevées, il n'empiètera pas du tout sur l'avenue McGill College, comme on le prévoyait au départ. Il n'y aura pas de «serre» en chapeau sur cette rue; la perspective sur le mont Royal est sauve.

L'intention de l'administration municipale de permettre «sans délai» l'implantation du nouveau centre commercial a été longuement exprimée hier par le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, au cours d'une conférence de presse. M. Drapeau était accompagné du président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre. Ce dernier, impassible, n'a pas adressé la parole à la nombreuse assistance. Une conférence de presse du «Regroupement des oppositions au projet Cadillac-Fairview», convoquée par la Chambre de commerce de Montréal, d'autre part, et qui devait avoir lieu l'après-midi même, a été reportée.

«Compromis définitif»

S'exprimant fermement, mais avec une énergie moins évidente qu'auparavant, le maire a qualifié la nouvelle version du projet de «compromis définitif». Il a indiqué que la compagnie Cadillac-Fairview a en quelque sorte servi un ultimatum à la Ville relative à certaines contraintes d'aménagement, et qu'il n'était

pas prudent de tergiverser. M. Drapeau, du reste, a dit s'être depuis longtemps employé à remplir les «trous» de cette partie de la ville; les terrains inoccupés ou mal employés de ce secteur nuisent ainsi, selon lui, à la bonne réputation de Montréal. Il a reconnu que le «compromis» ne satisfait pas tous les critiques, mais il fait valoir les avantages économiques d'une pareille implantation, dont l'embauche de 6 000 ouvriers de la construction et un éventuel revenu en taxes foncières de \$7 millions l'an.

La décision de l'exécutif, si elle est adoptée par le conseil, le 4 juin, s'accompagne d'un réaménagement du secteur de l'avenue McGill College situé entre la rue Sherbrooke et le boulevard de Maisonneuve. L'emprise de cette partie, devant les nouveaux édifices de verre, dont celui de la BNP, est élargie à 120 pieds. Le reste de l'avenue, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve, ne sera pas élargi. M. Drapeau a dit que des négociations, à cet égard, ont été tenues avec certains groupes d'opposants qu'il n'a pas voulu nommer.

Les contraintes qui n'ont pas été levées ont été signalées dans une longue période de questions. La plus évidente concerne la construction d'une passerelle vitrée par-dessus la rue Mansfield. Le maire Drapeau a dit avoir été de tous temps opposé à de pareilles constructions — celles-ci constituent des servitudes de vue et de passage —, mais que, dans ce cas-ci, l'administration a consenti à faire exception. Cette passerelle devrait relier l'édifice Cadillac-Fairview aux grandes surfaces de la maison Simpson.

Les principaux opposants au projet, on s'en souviendra, ont fait valoir que cette passerelle, reliée à la «serre» de la rue McGill College, constituerait une nouvelle rue intérieure de type banlieue qui fera concurrence à

la rue Sainte-Catherine. Les commerçants actuels ont en effet exprimé la crainte que ce passage affaiblisse la principale artère. Le nouveau projet maintient cette voie secondaire mais, au niveau de la rue McGill College, le passage se trouvera en sous-sol.

Le maire Drapeau a d'autre part révélé que le hall et l'entrée de la salle de l'orchestre ne se trouvera pas sur la rue Sainte-Catherine, donc en avant; elle se trouvera en arrière, boulevard de Maisonneuve, une voie secondaire. La salle elle-même sera aux étages supérieurs et ne devrait pas être identifiable comme telle. Le maire Drapeau a dit que le gouvernement du Québec, qui paye la note de la salle jusqu'à concurrence de \$30 millions, n'a posé aucune condition aux promoteurs. Il n'a donc rien revendiqué concernant l'aménagement ou l'esthétique. La seule condition qu'il a posée, a dit M. Drapeau, c'est celle de commencer les travaux dès cet été.

Le maire a enfin indiqué que la Ville n'a pas recommandé aux promoteurs de conserver certains des immeubles actuels qui se trouvent sur le quadrilatère du centre commercial projeté. Cadillac-Fairview possède déjà la majorité des terrains sur ce lieu. Les expropriations du reste, a précisé le maire, se feront aux frais des promoteurs. Le quadrilatère sera ainsi rasé pour implanter le nouveau complexe. M. Drapeau a dit qu'il n'est pas nécessaire de conserver les édifices actuels, dont l'immeuble Woolworth, «car il existe d'autres édifices de ce genre, à Montréal, qui portent témoignage de ce type d'architecture». On se souviendra que, parmi les principaux critiques du projet, l'Unité d'architecture urbaine de l'Université de Montréal avait proposé que les promoteurs intègrent l'édifice Woolworth à leur design; selon elle, les édifices de ce type marquent la ville et constituent des rappels utiles.

Le public n'a pas encore pu voir le type d'aménagement et d'édifice qui sera érigé sur l'emplacement choisi. Les journalistes n'ont pu voir que le plan en plongée du réaménagement des artères. Les citoyens ne peuvent ainsi se faire une opinion sur la qualité architecturale de l'édifice projeté et sa relation avec l'environnement du secteur.

On apprend à cet égard que le COPEM, cet organisme de promotion formé par les chambres de commerce, a exprimé son insatisfaction au sujet du projet nouveau. Cet organisme réclame qu'une procédure d'étude d'impact environnemental soit établie pour permettre d'apprécier la valeur du projet à tous les points de vue.



Voici le nouvel aménagement que l'administration municipale a proposé pour l'avenue McGill.

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Pour une consultation publique

■ Pour le président de l'Ordre des architectes, M. Hubert Chamberland, et le président de la Corporation des urbanistes, M. Claude Langlois, une consultation publique «devrait obligatoirement avoir lieu» avant de procéder à l'érection du projet tel que celui présenté par Cadillac-Fairview.

Et si Montréal refuse de consulter ses citoyens, les deux organismes professionnels le feront de leur propre chef. C'est ce qu'ont déclaré MM. Chamberland et Langlois hier soir en commentant qu'il est «impensable et inacceptable» que ce projet représentant un «taux élevé de risque et d'inconnu pour l'avenir de Montréal», soit annoncé pendant

l'Archifête, la semaine nationale de l'architecture québécoise.

Enfin, MM. Chamberland et Langlois ont redit l'importance de suspendre toute décision jusqu'à ce que l'impact réel du projet ait été établi, de consulter ceux qui sont touchés par le projet et de mener les études d'urbanisme nécessaires.

Le COPEM

Par ailleurs, si le Comité de promotion économique de Montréal (COPEM) se réjouit des améliorations apportées au projet Cadillac-Fairview, il signale toutefois le manque des «détails importants». Ainsi, «à quoi ressemblera le projet final? Quel sera son impact sur le centre-ville? Pourquoi abandonner le

projet d'un boulevard prestigieux?»

Les dirigeants du COPEM soulignent qu'ils ne peuvent pas appuyer la décision d'abandonner ce concept de boulevard sans consulter ceux qui sont touchés et concernés par ces changements.

Au cours des prochains jours les présidents du Bureau de commerce de Montréal et de la Chambre de commerce de Montréal, qui forme le COPEM, vont solliciter des rencontres avec le gouvernement du Québec, la ville de Montréal, Cadillac-Fairview et l'Orchestre symphonique de Montréal, pour obtenir plus de détails et «être en mesure de mieux comprendre cette seconde proposition».

POUR LES GRANDS PROJETS IMMOBILIERS

Montréal n'envisage pas de vérifier l'impact urbain

■ L'administration municipale ne songe pas à instaurer, à Montréal, une procédure d'étude d'impact sur l'aménagement urbain des grands projets immobiliers du type de celui que la compagnie Cadillac-Fairview veut implanter rue Sainte-Catherine.

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, interrogé de diverses manières à ce sujet au cours de la conférence de presse, n'a pas répondu directement. Il a toutefois indiqué, à plusieurs reprises, que l'établissement d'un processus de consultation du public concernant les grands projets privés ne doit pas être envisagé.

«On n'a jamais demandé à la Ville de réaliser des études d'impact économique lors de l'implantation des grandes construc-

tions; ce sont les promoteurs eux-mêmes qui ont toujours réalisé leurs propres études», a dit M. Drapeau. Les questions des journalistes portaient plutôt sur les effets d'une implantation d'envergure, publique ou privée, sur l'aménagement urbain général du secteur et sur l'esthétique des nouvelles constructions.

Le maire de Montréal a dit que les petits commerçants actuels de la rue Sainte-Catherine ne devraient pas craindre la concurrence de Cadillac-Fairview s'ils sont progressistes et s'adaptent à la nouvelle situation. Il a dit voir d'un bon oeil l'arrivée des nouveaux commerces du centre commercial car ceux-ci auront pour effet d'inciter les commerçants actuels à revoir leurs attitudes et à investir dans leurs entreprises.

Le public n'a pas encore pu voir le type d'aménagement et d'édifice qui sera érigé sur l'emplacement choisi. Les journalistes n'ont pu voir que le plan en plongée du réaménagement des artères. Les citoyens ne peuvent ainsi se faire une opinion sur la qualité architecturale de l'édifice projeté et sa relation avec l'environnement du secteur.

On apprend à cet égard que le COPEM, cet organisme de promotion formé par les chambres de commerce, a exprimé son insatisfaction au sujet du projet nouveau. Cet organisme réclame qu'une procédure d'étude d'impact environnemental soit établie pour permettre d'apprécier la valeur du projet à tous les points de vue.

PIERRE LORANGE COMMENTE L'ÉLECTION DE JEAN DORÉ

«La population voulait une vedette à l'hôtel de ville»

■ La victoire de Jean Doré et du Rassemblement des citoyens de Montréal lors de l'élection partielle tenue dimanche dans le district de Saint-Jean-Baptiste, n'est pas un désaveu de la population aux

YVON LABERGE

politiques de l'administration du Parti civique. C'est plutôt, estime Pierre Lorange, organisateur en chef du Parti civique, parce que la population voulait voir une vedette faire son entrée à l'hôtel de ville.

«C'est une raison parmi tant d'autres, a précisé M. Lorange au cours d'une entrevue téléphonique, et sûrement une raison fondamentale.» Déçu du résultat de cette première élection partielle à jamais se tenir à Montréal, l'organisateur du Parti civique et vice-président du Comité exécutif de la Ville n'en respecte pas moins le choix des électeurs du district

de Saint-Jean-Baptiste. «Je sais d'autant plus déçu du résultat que ce n'est pas celui que nous avions prévu, mais je respecte l'expression du vote populaire», a-t-il précisé.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour porter un jugement plus précis sur les raisons qui ont réellement causé la défaite de Daniel Caisse et du Parti civique, M. Lorange soutient que cette défaite n'a rien à voir avec l'organisation du parti.

«Dès la démission du conseiller Jean Roy, nous avons pu établir notre stratégie, et notre organisation a bien fonctionné. Nous avions des bénévoles du district de Saint-Jean-Baptiste et d'autres venus d'ailleurs. Au cours de la seule journée de vote, notre organisation comptait sur quelque 300 travailleurs. Ce n'est sûrement pas un vice d'organisation.»

M. Lorange estime par ailleurs que la forte majorité obtenue par Jean Doré pourrait

jouer contre lui lors des élections de novembre 1986. «Je dirais même que le pire pour lui, c'est d'avoir été élu avec une si forte majorité. Sa prochaine élection sera une course pour battre le record qu'il a établi et il ne sera pas capable de rééditer l'exploit. Il sera finalement victime de son propre succès.»

Enfin, M. Lorange a dit que l'administration n'avait pas de stratégie spéciale pour faire face à Jean Doré lors des prochains débats du conseil municipal.

Rappelons que Jean Doré a défait, dimanche, Daniel Caisse du Parti civique par la marge de 2 332 voix, ayant récolté 3 554 voix contre 1 222 pour son adversaire. Des 50 sections de vote, une seule est allée à Daniel Caisse et, encore, par la faible marge de trois voix. Au total, 4 776 des 9 980 électeurs inscrits ont voté, soit dans une proportion de 47,8 p. cent.

La campagne de financement du PQ éprouve des ratés

■ Une vive inquiétude s'est emparée du Parti québécois. Pour la première fois de son histoire, cette formation politique semble en voie de rater l'objectif de sa campagne annuelle de financement, un objectif pourtant modestement fixé à \$2 millions.

Selon les informations recueillies par LA PRESSE, le président de cette campagne, **Bernard Landry**, ministre des Relations internationales, est intervenu personnellement auprès des 30 à 40 dirigeants d'entreprises de son comté de Laval-des-Rapides pour sauver le bateau. Il a fortement incité ces gens à souscrire «généreusement» à la caisse de son parti.

On a même insisté pour que LA PRESSE s'abstienne de décrire la situation. Car les députés péquistes que l'on veut impliquer dans un «sprint final», au cours des prochains jours, ne veulent pas se compromettre dans une opération que certains qualifient de «suicidaire». L'élection référendaire sur la souveraineté est, pour plusieurs d'entre eux, très préoccupante.

L'aspirant déclaré à la succession de **René Lévesque** est bien loin de remplir la mission qui lui avait été confiée. M. Landry avait lancé cette campagne de financement à la mi-avril, dans le comté de Marie-Victorin, dans le cadre de l'élection complémentaire en vue de trouver un remplaçant au ministre péquiste démissionnaire, **Pierre Marois**.

Un blitz désastreux

Dimanche dernier, le PQ a fait un blitz dans les 122 circonscriptions de la province en vue de combler le retard. Mais, semble-t-il, ce fut un «coup d'épée dans l'eau».

Cette opération est normalement le «commencement de la fin» des campagnes de finance-

ment du PQ. Les faibles résultats obtenus au lendemain de cette tournée-éclair donnent à penser qu'il faudrait un miracle pour que le «parroin» de Laval parvienne à sauver la face.

Car selon des estimations de membres du parti, on avait à peine, après trois semaines de campagne, réussi à atteindre 30 p. cent de l'objectif. Selon la permanence de Montréal, cependant, le pourcentage était d'un peu plus de 75 p. cent.

Si cette permanence avance par ailleurs des chiffres de l'ordre de \$1,4 million, soit 70 p. cent de l'objectif, après quatre semaines «officielles» de sollicitation, des militants impliqués de près — sur le terrain — estiment que les résultats réels sont de l'ordre de 50 à 60 p. cent, tout au plus.

Des employés du PQ ont même souligné à LA PRESSE que la campagne de souscription serait prolongée. L'argument invoqué pour justifier ce geste: la préparation du congrès national ayant accaparé passablement les énergies des militants, ceux-ci n'ont pas eu assez de temps pour s'occuper du financement populaire. Et les souscripteurs ont aussi été, précise-t-on, grandement perturbés par la fusillade survenue à l'Assemblée nationale.

Campagnes difficiles

Mais il y a sans doute pire. Non seulement s'agit-il de la troisième campagne de financement difficile que connaît le PQ, mais ce parti risque, à peut-être moins d'un an d'une campagne électorale, d'accuser une nouvelle baisse dramatique de son membership qui est actuellement d'environ 165 000 personnes.

Depuis les élections de 1981, le PQ n'a en effet pas échappé à cette tendance à la baisse. Ce parti a déjà compté plus de

300 000 membres. La situation actuelle est donc grave.

Cette série noire a commencé au huitième congrès national, en décembre 1981, qui s'était soldé par le désormais célèbre «renérendum» décrété par le président du parti et premier ministre de la province, **René Lévesque**.

À la suite de cette manœuvre du chef, plusieurs estiment que M. Lévesque s'est aliéné bon nombre de piliers du parti, des délégués au congrès et, en même temps, des solliciteurs ou souscripteurs importants des campagnes de financement. C'est peut-être ce qui explique, du moins en partie, la désaffection des mordus de la cause.

Sauver les meubles

En 1982, il avait fallu tout le tact du président de cette campagne, le député péquiste de Fabre, **Michel Leduc**, pour sauver les meubles. Le PQ avait recueilli un demi-million de moins qu'en 1981. En 1983, par contre, en pleine crise des négociations dans le secteur public, le président de la campagne de financement populaire, le ministre **Rodrigue Biron**, avait réussi à recueillir \$2 millions.

En raison de la conjoncture politique actuelle, du plan de relance économique qui convainc mal et des troupes péquistes désabusées par la présente situation, la capacité de renouvellement de cette formation politique soulève de sérieuses questions.

C'est pourquoi, selon un employé du PQ, il faudra, à l'issue de cette campagne de financement, analyser bien davantage les chiffres du membership que ceux de la caisse. «Car des bras, ça se tord toujours quand il faut sauver la face. Et, connaissant les ambitions à la succession de M. Lévesque qu'entretient M. Landry, la face sera effectivement sauvée...»

Jacques Bouchard

UN JUGE DOIT-IL COMPRENDRE LA LANGUE FRANÇAISE?

La cause franco-manitobaine encore soumise aux tribunaux

■ WINNIPEG (d'après PC) — Quand, dans un procès, l'accusé, le plaignant et les témoins sont tous francophones, le juge doit également maîtriser parfaitement le français, a maintenu hier l'avocat Joseph Magnet devant la Cour d'appel du Manitoba.

Tout Manitobain, a affirmé Me Magnet, a le droit de s'adresser aux tribunaux en anglais ou en français, sans que le juge ait besoin d'un traducteur pour prendre connaissance de ce qui se dit.

L'avocat a porté en appel le choix du juge Benjamin Hewak, de la Cour manitobaine du banc de la reine, pour présider l'audition d'une cause opposant le Collège Saint-Boniface, de Winnipeg, à un ancien employé.

Après la plaidoirie de cinq heures de Me Magnet, la Cour d'appel a reporté sa décision à plus tard.

Le juge Hewak, qui a déjà entrepris d'apprendre le français, a indiqué qu'il pourrait avoir besoin d'un traducteur pour cette cause. Le 9 mars, il a conclu que

le recours à un service de traduction ne présentait aucune illégalité.

Rappelant dans sa plaidoirie que toutes les personnes intéressées étaient francophones et tous les documents pertinents en français, Me Magnet a maintenu que la section 23 de la Loi du Manitoba, approuvée par le Parlement en 1870 au moment de la création de la province, accordait implicitement le droit à un accusé d'être entendu devant un juge francophone.

Cette section déclare que l'anglais et le français sont les deux langues officielles à la législature et dans les cours de justice.

Demande de Riel

Dès le milieu du XIXe siècle, certains tribunaux limitrophes du territoire aujourd'hui devenu le Manitoba avaient des juges bilingues et désignaient soit un jury francophone, soit un jury anglophone, selon la cause à entendre.

Le gouvernement manitobain provisoire, dirigé par Louis Riel, a rappelé Me Magnet, avait parlé de juges bilingues dans ses de-

mandes lorsqu'il avait négocié les clauses de la Loi du Manitoba. Si la loi n'en fait pas explicitement mention, c'était manifestement dans ses intentions, a-t-il maintenu.

Le procès dont il s'agit consiste en une poursuite privée de M. Gilbert Robin, qui cherche à obtenir une indemnité de licenciement du Collège Saint-Boniface.

Un des avocats de M. Robin, est Me Remi Smith, vice-président de la Société franco-manitobaine. Cette dernière a l'intention de défendre plusieurs causes en vue d'étendre les droits du français au Manitoba, qui compte 60 000 francophones.

\$17 millions d'Ottawa

Par ailleurs, le gouvernement fédéral dépensera \$17 millions au chapitre de l'éducation en langue française au Manitoba au cours des trois prochaines années.

Ces sommes seront allouées aux écoles françaises ainsi qu'aux écoles et universités offrant des programmes en français à l'intention des anglophones.

LES CRIS Y VOIENT UN INSTRUMENT DE DÉVELOPPEMENT

Lévesque fera de Radisson la « capitale régionale du Nord »

■ CHISASIBI — Radisson deviendra la «capitale régionale du Nord québécois», a annoncé hier le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, à sa sortie d'une rencontre avec le Conseil de bande de Chisasibi.

PIERRE TOURANGEAU

de la Presse Canadienne

M. Lévesque exauçait ainsi la vœu formulé la veille par les citoyens de Radisson, village situé à proximité de LG-2, où il a passé la nuit de dimanche à lundi.

Il n'y a pas d'endroit plus stratégique pour le Nord, a dit M. Lévesque, et il est évident que Radisson a l'infrastructure nécessaire pour devenir un véritable centre administratif régional.

Le premier ministre ne sait pas

encore quand toutes les ficelles seront attachées puisque, bien que la décision soit prise, elle implique, pour être appliquée, un certain nombre de discussions entre Hydro-Québec, la Société d'énergie de la baie James (SEBJ) et les autorités crées.

Car l'accès au territoire de la baie James et à Radisson est limité, à l'heure actuelle, aux seuls travailleurs des chantiers et des centrales et aux Cris qui y habitent.

La première conséquence de la décision annoncée par M. Lévesque sera d'ouvrir Radisson et, par conséquent, une partie sinon l'ensemble du territoire de la baie James actuellement sous la responsabilité de la SEBJ.

Le chef de bande de Chisasibi, situé à une centaine de kilomètres de Radisson, M. James Bobbish, et le chef du Grand conseil des Cris, M. Billy Diamond, qui rencontraient hier M. Lévesque, se sont montrés satisfaits de cette décision qui cadre bien dans leurs plans de développement économique des communautés crées.

M. Bobbish a toutefois indiqué qu'avant d'ouvrir à toute la population la route qui mène à Radisson depuis Matagami, le gouvernement devra s'entendre avec les Cris pour que les territoires de trappe et de chasse exclusifs aux autochtones qui longent la route ne soient pas menacés.

Développement économique

Au cours de leur rencontre avec le premier ministre, les dirigeants crés ont discuté surtout de développement économique.

Des discussions se poursuivent depuis six mois entre le gouvernement et les Cris qui désirent que l'application de la Convention de la baie James soit revue afin que les autochtones puissent plus facilement avoir accès aux outils du développement économique de leur région.

Ce qu'on recherche, a expliqué M. Diamond, c'est un moyen d'implanter des mécanismes qui permettraient d'engendrer une activité économique permanente, dans les secteurs forestiers, miniers et touristiques par exemple.

Tout ça fait l'objet de discussions, a-t-il ajouté, et ce qu'on négocie actuellement, c'est un «package de développement».

Le chef Diamond a profité de

l'occasion pour vanter les mérites de la Convention de la baie James qui a permis aux Cris, en obtenant une autonomie administrative passablement étendue, de prendre en main leur développement.

Les structures et services que se sont donnés les Cris — hôpitaux, centres d'accueil, commission scolaire, Corporation d'habitation, etc. — fournissent du travail à plusieurs centaines de personnes.

L'accès aux contrats gouvernementaux a par ailleurs permis l'émergence d'un nombre grandissant de PME autochtones qui assurent l'entretien des routes et des aéroports.

Le programme de supplément de revenu pour les trappeurs et chasseurs a fait s'accroître le nombre des Cris qui vivent de leur mode de vie ancestral, les différents comités mixtes et la représentation crée aux différents paliers de décision favorisent l'épanouissement de leurs communautés.

La Convention nous a donné l'occasion de démontrer ce que les Indiens peuvent faire lorsqu'ils se gouvernent eux-mêmes, a conclu M. Diamond.

Renégociation

Le chef a indiqué que les discussions avec M. Lévesque avaient aussi porté sur la renégociation de la Convention de la baie James, advenant le cas où le gouvernement déciderait d'aller de l'avant avec la Phase 2 de l'aménagement de la baie James.

M. Lévesque a ajouté qu'on examinerait avec intérêt les représentations du chef de Chisasibi, M. Bobbish, concernant l'agrandissement de la piste de l'aéroport et l'aménagement des environs du village.

Le village de Chisasibi a été entièrement construit, il y a trois ans, lorsqu'on a décidé, pour des raisons pratiques, d'y déménager l'ancien village de Fort-George, situé sur une île à l'embouchure de la rivière La Grande sur la baie James.

Le directeur du Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAG-MAI), M. Éric Gourdeau, et le secrétaire du Conseil exécutif, M. Louis Bernard, accompagnent M. Lévesque dans sa tournée dans le Nord québécois.

Marcel Masse présidera le comité consultatif conservateur sur les politiques du Québec

■ OTTAWA (PC) — Le chef du Parti conservateur du Canada, M. Brian Mulroney, a annoncé hier la création d'un comité consultatif sur «les politiques générales du Québec» et a fait connaître les noms des 12 personnalités québécoises qui en feront partie.

Le rôle du comité sera de présenter des recommandations et des suggestions sur «la problématique québécoise» dans les domaines économique, culturel et social. Il pourra aussi donner des avis généraux dans tout autre domaine lié à la formulation des politiques régionales.

Le comité sera présidé par M. Marcel Masse, ancien député de l'Union nationale, ex-candidat du Parti conservateur dans le comté de Labelle et actuel vice-président au marketing et au développement commercial de la société Lavalin, à Montréal.

M. Masse sera appuyé de M. Alain Paris (vice-président), as-

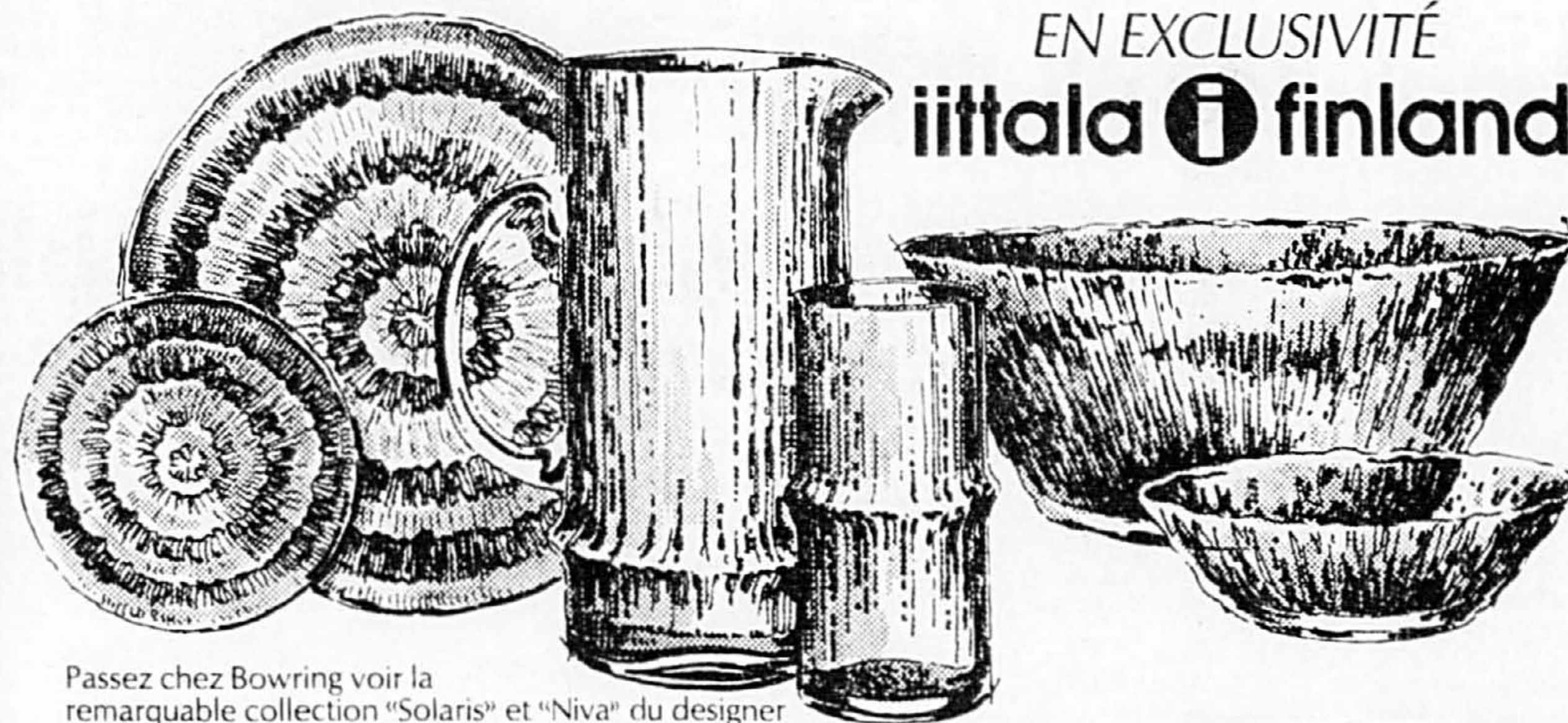
socié responsable de la fiscalité au sein du cabinet Ernst and Whitney, entreprise internationale de vérification publique, de comptabilité et de consultation commerciale.

Les autres membres de ce comité consultatif seront le sénateur Arthur Tremblay, président du Comité consultatif des politiques du PC; Mme Anne-Marie Asselin, trésorière et directrice générale du Domaine Forget, académie de musique et de danse à Charlevoix; M. Claude Beausoleil, membre de la Corporation professionnelle des conseillers en relations publiques; Mme Michèle Bédard, gestionnaire au Conseil des affaires publiques et communications; M. Luciano Caragio, économiste; M. Thomas Creary, directeur à la société Pétromont; M. Michel Doyon, avocat de Québec; M. Claude Dupras, ingénieur; M. Jacques Gauvin, homme d'affaires de Sherbrooke; et M. Guy Lépine, industriel d'Alma.

BOWRING

JUSQU'À 25% DE RABAIS

EN EXCLUSIVITÉ
iittala  finland



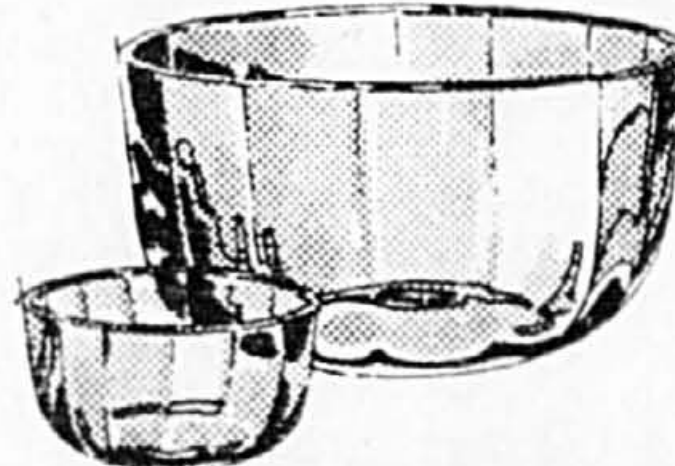
Passez chez Bowring voir la remarquable collection "Solaris" et "Niva" du designer finlandais Tappio Wirkkala. Le verre givré, de style nordique, ajoutera une agréable touche de fraîcheur à votre table, cet été. Offert à prix réduit pour quelque temps seulement, chaque ensemble de la collection est présenté dans un magnifique emballage cadeau.



UNE OCCASION UNIQUE

Cette soupière classique en céramique européenne permet de servir soupes, potages chauds ou froids et boissons. Prix courant: 49,98 \$

SOLDE **39,99 \$**
l'ensemble

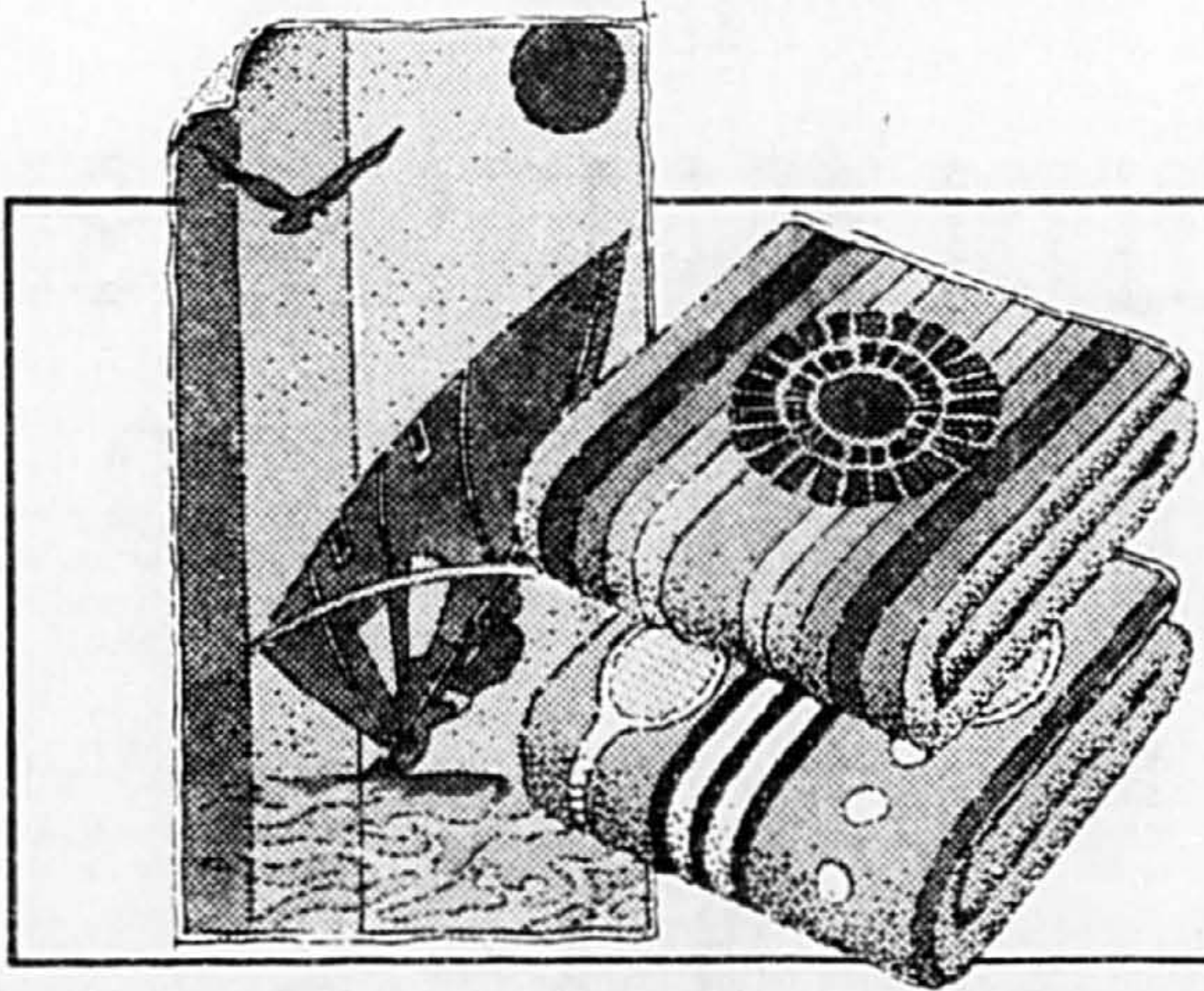


RABAIS DE 8 \$

SALADIERS/COMPOTIERS

Ces bols translucides en verre soufflé "Optic" conviendront parfaitement à vos repas d'été. Offerts en cadeau, ils sont particulièrement appréciés. Grand saladier/compotier ou ensemble de 4 bols individuels. Prix courant: 31,98 \$

SOLDE **23,98 \$**



SOLDE DE SERVIETTES DE PLAGE DU BRÉSIL

Moelleuses, ces grandes serviettes de plage 100% coton sont offertes dans des teintes et des styles qui s'harmonisent bien avec le soleil.

SOLDE **9,99 \$**
chacune

Place Bonaventure/Les Galeries d'Anjou/Centre Laval/Cavendish Mall/Carrefour Laval
Place Vertu/Les Terrasses/Fairview Centre/Les Promenades St. Bruno

Nous acceptons les cartes Visa, MasterCard et American Express

Constitution: les candidats acceptent de négocier pour ramener le Québec

OTTAWA — Tous les candidats au leadership libéral accepteraient une réouverture des négociations constitutionnelles afin que le Québec souscrive à l'accord intervenu entre les provinces anglophones et le gouvernement fédéral, il y a plus de deux ans.

DENIS LESSARD

de la Presse Canadienne

Toutefois, aucun d'entre eux ne s'est formellement engagé à redonner au Québec le droit de veto qui lui a échappé lors de ces négociations.

C'est ce qui se dégage des positions énoncées jusqu'ici par les sept aspirants au poste de M. Pierre Trudeau, à la tête des libéraux fédéraux. L'absence du Québec de l'accord constitutionnel, survenu entre Ottawa et les provinces en novembre 1981, n'a guère soulevé de passions jusqu'ici dans la course à l'investiture.

Hormis deux embarcadés du principal aspirant à la succession, M. John Turner, sur des aspects constitutionnels, les droits du français au Manitoba et la Loi 101 au Québec, l'enjeu constitutionnel québécois n'a surgi de l'ombre qu'au cours des passages au Québec des différents candidats.

Pour les deux principaux aspirants au leadership libéral, MM. John Turner et Jean Chrétien, il n'est guère envisageable d'amorcer une nouvelle ronde de négociations pour obtenir l'appui du Québec tant que les libéraux provinciaux de M. Robert Bourassa ne constitueront pas la majorité à l'Assemblée nationale.

De passage récemment à Montréal, M. Turner a indiqué qu'il serait disposé à discuter du droit de veto du Québec, que promet de récupérer M. Bourassa, si ce dernier accède à la tête du gouvernement.

Pour l'avocat torontois, l'actuel gouvernement du Québec n'est pas un interlocuteur «crédible» puisqu'il ne croit pas sincèrement en l'avenir du pays.

Pas comme les autres

Alors jeune loup en politique, M. Turner avait soutenu, en 1968, qu'on «ne saurait traiter le Québec à la manière d'une province comme les autres» après avoir soutenu que cette province devait jouer «un rôle différent».

En 1980, il dénonçait la méthode utilisée par le premier ministre Trudeau pour rapatrier la constitution. Cependant, au début de sa campagne à la direction du PLC, M. Turner affirmait qu'il «reconnaissait la collectivité du Canada français» mais que l'actuelle constitution était «une situation acquise».

L'ex-ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, qui a piloté le projet de rapatriement et obtenu du Canada anglais, en novembre 1981, l'accord qui isolait le gouvernement québécois, est sceptique quant aux chances de la province de recouvrer son droit de veto.

Pour le ministre de l'Énergie, ce serait «très difficile» pour Québec de retrouver ce droit, que le gouvernement du Québec avait laissé tomber pour endosser un éphémère front commun provincial qui prévoyait une formule «d'opting out» étendue à tous les secteurs.

«Le droit de veto, Lévesque l'a vendu à Sterling Lyon. Nous, on y avait toujours été favorable», a lancé M. Chrétien.

Tourner la page

«La réforme constitutionnelle a été une priorité, nous devons tourner la page et nous attaquer aux problèmes économiques», a-t-il dit, ajoutant toutefois qu'il croyait que le Québec «devait signer l'accord constitutionnel».

Il affirme que «rien ne lui ferait plus plaisir» que d'amener le Québec à signer l'entente, mais les efforts en ce sens lui semblent actuellement peine perdue, en raison de la distance idéologique entre les libéraux et le Parti québécois. Toutefois, M. Chrétien serait disposé à reprendre le dialogue avec le gouvernement Lévesque.

Quant à M. Donald Johnston, ministre du Développement économique, il se dit d'accord pour une réouverture des pourparlers avec un gouvernement Bourassa. «Le Québec ne doit pas rester à l'écart et lors du rapatriement de la Constitution, ses intérêts n'étaient pas tellement bien représentés parce que le gouvernement provincial est resté à l'écart», a-t-il dit.

«Quant au droit de veto, c'est la question fondamentale qu'il faut aborder. J'ai l'esprit ouvert là-dessus. Je pense bien que les Canadiens se rendent compte que le Québec n'est pas une province comme les autres», estime le ministre montréalais.

Boîte de Pandore

Ministre de l'Emploi, M. John Roberts avoue être peu enclin à rouvrir la boîte de Pandore constitutionnelle, maintenant qu'un accord a pu survenir entre Ottawa et neuf des dix provinces. «Ce qui compte c'est la validité de ce qui est là», a-t-il dit, ajoutant qu'il serait peu tenté de faire de nouvelles concessions au Québec.

«Si vous me dites que toutes les provinces sont prêtes à accepter une telle formule, je ne serais pas contre», a-t-il dit, parlant du droit de veto, «ce concept qui n'a jamais eu d'existence juridique».

De son côté, le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, s'est dit disposé à entreprendre les négociations pour restituer au Québec un droit de veto mais a précisé que l'obligation d'obtenir l'aval des provinces pour un tel amendement constituera un obstacle immense à la résurrection de ce concept. «Je suis ouvert à toute formule», a-t-il laissé dit lorsqu'interrogé sur cette question.

RECOMMANDATION DU GROUPE DE TRAVAIL SHARP-STARR

Conflits d'intérêts: une loi plutôt que les directives du premier ministre

OTTAWA — Les directives du premier ministre sur les conflits d'intérêts devraient être remplacées par une Loi sur l'éthique dans le secteur public dument adoptée par le Parlement et qui s'appliquerait également à tous les membres du secteur public fédéral.

MICHEL C. AUGER

de la Presse Canadienne

C'est ce que recommandent les co-présidents d'un groupe de travail sur les conflits d'intérêts dans le secteur public fédéral, MM. Mitchell Sharp et Michael Starr, deux anciens ministres, le premier dans les gouvernements Pearson et Trudeau, le second dans celui de M. Diefenbaker.

Ce groupe de travail avait été formé l'an dernier à la suite de ce qu'il a été convenu d'appeler «l'affaire Gillespie», alors que l'ancien ministre libéral de l'Énergie, M. Alastair Gillespie, avait été accusé par l'opposition d'avoir été en conflit d'intérêts en faisant affaire avec son ancien ministre dans un projet de liquéfaction du charbon au Cap-Breton.

Le groupe de travail n'avait cependant pas le mandat d'enquêter sur l'affaire Gillespie, mais

simplement sur la question des règles gouvernant les conflits d'intérêts en général.

Selon les deux anciens ministres, il faut remplacer les «directives» émises en 1973 par le premier ministre quant aux conflits d'intérêts par un Code d'éthique «bref et simple s'appliquant à tous les titulaires de charges publiques».

De plus, il faut établir des règles de procédure visant à minimiser les conflits d'intérêts et qui obligeraient certains titulaires de charges publiques à se désaisir de certains biens, tels que les actions de sociétés avec lesquelles ils seraient susceptibles de transiger dans l'exercice de leurs fonctions.

Bureau de l'éthique

De plus, le groupe de travail recommande de créer un Bureau de l'éthique dans le secteur public, dont le responsable — le Conseiller en éthique — devrait être un juge d'une cour supérieure.

Si ce conseiller a le pouvoir d'effectuer des enquêtes sur de possibles conflits d'intérêts, il ne devrait faire enquête que si la demande en est faite par le premier ministre.

Selon M. Sharp, cette personne doit, avant tout, être un conseiller du gouvernement et ne peut donc pas avoir le statut du Commissaire aux langues officielles ou de celui des droits de la personne, par exemple, qui peuvent effectuer des enquêtes sans la permission du gouvernement.

Mais si MM. Sharp et Starr

veulent remplacer les directives du premier ministre sur les conflits d'intérêts, ils demandent non pas qu'elles soient rendues plus sévères mais bien qu'elles soient assouplies.

Les directives de 1973 interdisaient à un ancien ministre de transiger avec son ancien ministre pendant une période de deux ans.

Selon le groupe de travail, les anciens ministres ne devraient être tenus que d'attendre six mois avant d'accepter un poste d'administration, d'agir à titre de représentant, d'utiliser des informations confidentielles ou de traiter de questions qui relevaient de leur compétence lorsqu'ils étaient ministres.

Fonctionnaires

Pour les sous-ministres, cette période serait d'un an et le rapport affirme que ce sont les nouveaux titulaires des divers postes qui sont les premiers responsables d'éviter tout traitement préférentiel à leurs anciens collègues.

De plus, les anciens ministres et fonctionnaires pourront voir ces règles adoucies ou levées si, avec l'assentiment du Conseiller en éthique, ils peuvent démontrer que leurs activités ne compromettraient pas l'intégrité du gouvernement.

Selon M. Sharp, il est normal que la période de transition soit plus longue pour un fonctionnaire qui jouit de la sécurité d'emploi que pour un ministre qui peut être congédié ou perdre ses élections.

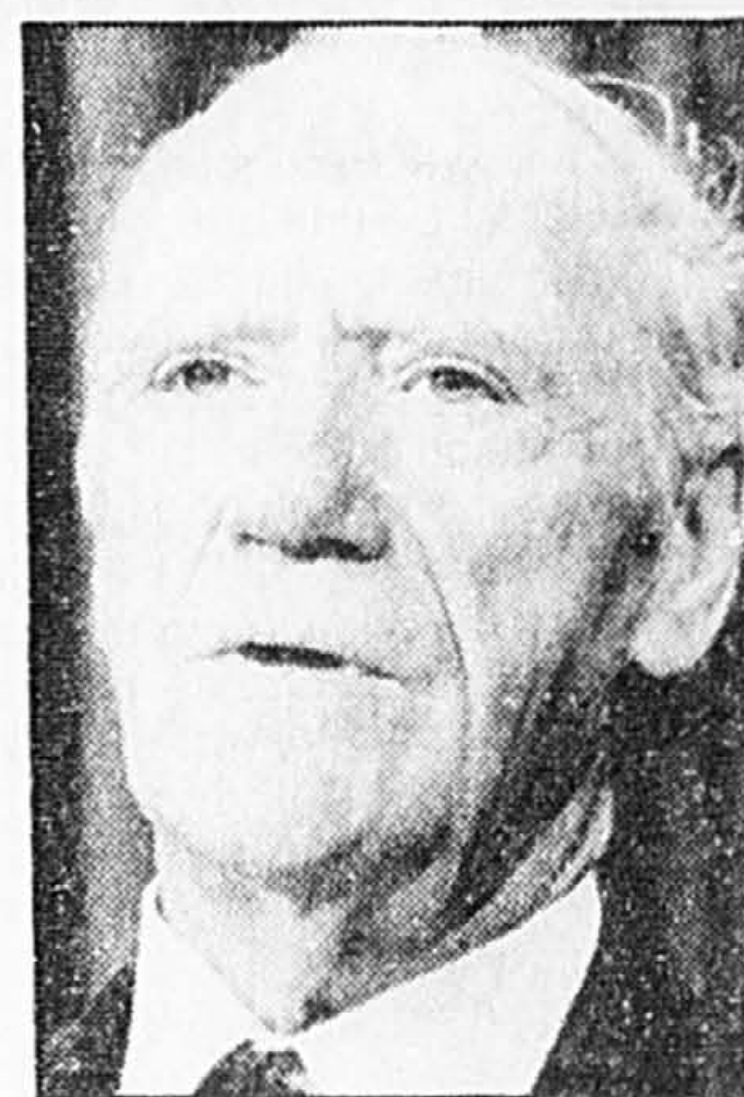


photo UPC

Mitchell Sharp, ex-ministre libéral et co-président du groupe de travail sur les conflits d'intérêts.

De plus, soutient l'ancien ministre, il ne faut pas soumettre les hommes politiques et les fonctionnaires à des règles trop lourdes si l'on veut attirer dans le secteur public des gens de qualité.

Le premier ministre Trudeau, dans une lettre aux co-présidents du groupe de travail, les a remerciés pour un rapport «judicieux», mais affirme qu'il laissera à son successeur le soin de préparer la réponse du gouvernement sur cette question.



Hier, le premier ministre Trudeau laissait des dossiers aux provinces et à son successeur.

photo UPC

Trudeau laisse les garderies au prochain chef et aux provinces

OTTAWA (PC) — Les engagements à mettre un terme aux querelles fédérales-provinciales ont valu, hier, aux sept aspirants au leadership libéral comme au chef conservateur, M. Brian Mulroney, un souflet amusé du premier ministre Trudeau.

«Mes successeurs et le chef de l'opposition ne croient pas en l'affrontement», a laissé tomber le premier ministre, rétorquant au leader néo-démocrate, M. Ed Broadbent. Pour le NP, Ottawa devrait s'engager à mettre sur pied une politique nationale en matière de garderie, une compétence provinciale.

Mais pour M. Trudeau, un tel geste serait une reprise d'un débat qui dure depuis près de vingt ans, entre le gouvernement fédéral et les provinces, sur les questions de soins de santé et d'éducation.

Depuis des semaines, chez les aspirants au leadership libéral, on se targue de mettre fin aux affrontements avec les provinces qui sont souvent survenues sous la direction du premier ministre Trudeau.

«Je ne pense pas que ce sera une question qui se règlera facilement parce que les provinces ne sont pas pressées de voir Ottawa s'ingérer dans leurs secteurs et leur dire ce qu'elles devraient faire avec leurs dollars», a dit M. Trudeau.

«C'est une chose que je suis heureux de laisser à mon successeur», a-t-il dit, ajoutant que ces dossiers «menaient à l'affrontement».

Mais alors qu'il taquinait ses héritiers potentiels, M. Trudeau a commis en Chambre une erreur rapidement détectée par le chef néo-démocrate. Pensant faire allusion à une étude fédérale dans le secteur des garderies, M. Trudeau a fait allusion à l'enquête du professeur torontois Robin Badgley qui porte, elle, sur les sévices sexuels et corporels faits aux enfants.

«C'est absolument absurde, je me demande où il a la tête», a dit M. Broadbent à la sortie de la Chambre.

Il a réclamé qu'Ottawa s'engage à remplir une demande de l'Association canadienne pour les garderies, qui veut qu'Ottawa accorde \$5 par jour de subventions pour chacune des places créées pour les enfants.

La priorité de Mme Erola en cas de faillite: payer les employés

OTTAWA — Mme Judy Erola, ministre de la Consommation et des Corporations, a présenté hier des amendements à son projet de loi C-17 sur les faillites et a établi comme «super priorité» le paiement des salaires des employés lorsqu'une entreprise devient insolvable.

PIERRE APRIL

de la Presse Canadienne

Comparaisant devant le Comité des finances, du commerce et des questions économiques des Communes, Mme Erola a toutefois admis que les difficultés de trouver un consensus entre les dirigeants des grandes et petites entreprises et les représentants des travailleurs pourraient bien retarder l'adoption de ce projet de loi modifié.

«Si chacun estime que son point de vue doit l'emporter à tous égards sur celui des autres, a-t-elle dit, je crains que la possi-

bilité d'en arriver un jour à améliorer notre loi sur l'insolvabilité ne se matérialise jamais.

«Je fais ce commentaire à dessein, a-t-elle ajouté, parce que si une volonté de compromis n'anime pas toutes les parties, je doute fort que le Parlement puisse donner cette nouvelle loi au pays.»

Tout en faisant part de cette réserve, Mme Erola a souligné aux membres du Comité que le temps était venu de protéger les salariés contre l'insolvabilité de leur employeur «et que le meilleur moyen de les protéger est de leur accorder une super-priorité sur les biens de l'employeur».

Les délais

Le projet de loi C-17, maintenant amendé, obligerait le syndic à payer les salaires des employés dans un délai de 15 jours suivant la faillite ou la mise sous séques-

tre des biens de l'entreprise en difficulté.

Le syndic déterminerait ensuite le montant dû à chacun des employés et ceux-ci n'auraient pas à présenter une réclamation. «Bien entendu, a indiqué Mme Erola, il leur serait possible de contester l'exactitude du montant établi par le syndic.»

L'application de l'article traitant de la «super-priorité» se fera sans trop de difficulté lorsqu'un seul créancier privilégié détendra une garantie à l'égard de tous les biens de l'employeur.

Mais la loi devra prévoir les situations où il y aura plus d'un créancier. Dans ce cas, l'application de la «super-priorité» comprendrait les quatre phases suivantes: vérifier le montant des salaires à payer; obtenir les fonds pour payer les salaires; verser les salaires; répartir le fardeau entre les créanciers privilégiés.

LEADERSHIP 84



Pas de duel Turner-Chrétien

John Turner a refusé, hier, de se laisser entraîner dans un duel avec Jean Chrétien à propos de son mystérieux départ du cabinet fédéral, en 1975. M. Turner, qui effectue actuellement une tournée en Colombie-Britannique dans le cadre de la course au leadership libéral, a souligné qu'il ne commenterait pas les déclarations des autres candidats. «J'ai déjà dit, lorsque j'ai entrepris cette campagne, que je me proposais de faire la lutte aux conservateurs, et non aux libéraux», a-t-il précisé. Le candidat a souligné par ailleurs que la manifestation dont M. Chrétien avait été l'objet dimanche à Victoria ne reflétait aucunement les vues des habitants de la Colombie-Britannique en général, et qu'il considérait comme déplorables les remarques qui avaient été émises contre l'égalité des deux langues officielles du Canada.

Mais une lutte à finir

Pour sa part, Jean Chrétien a visité hier cinq villes de Colombie-Britannique, au cours de la deuxième de trois journées qualifiées de «critiques» par les organisateurs de sa campagne. A Kamloops, le ministre de l'Énergie a déclaré qu'il comptait de vaincre John Turner lorsque sa tournée dans cette province prendrait fin: «Le travail que j'ai accompli pour le parti commence à porter fruit, et l'écart diminue un peu plus tous les jours». Il est essentiel, selon M. Chrétien, qu'il mène en Colombie-Britannique, province que M. Turner considère comme acquise. Sa tâche est particulièrement difficile, si l'on considère que c'est de cette province que M. Turner a obtenu son principal appui lors de la campagne au leadership de 1968. On sait qu'avec l'Ontario et le Québec, cette province est celle qui enverra le plus grand nombre de délégués à la convention de la mi-juin à Ottawa.

Invasion de l'Afrique

De son côté, le ministre de l'Agriculture, Eugene Whelan, a déclaré à Montréal qu'il aimerait organiser une invasion de l'Afrique, non pas avec des soldats et des chars d'assaut, mais avec des hommes de science et des tracteurs. Le candidat au leadership libéral, qui inaugurerait une conférence internationale sur la faim dans le monde, s'est félicité de ce que le Canada se soit engagé à accroître son aide alimentaire à 0,7 p. cent de son produit national brut, de 0,43 p. cent qu'elle est actuellement. Parlant en sa qualité de président du Conseil alimentaire des Nations Unies, M. Whelan a déclaré qu'aucune célébration ne marquerait le dixième anniversaire de fondation de cet organisme, les progrès accomplis étant insuffisants. «Un demi-milliard de personnes meurent encore de faim dans le monde, a-t-il dit, et si nous n'affections à l'éradication de ce fléau qu'une fraction de l'argent que nous dépensons à des fins militaires, le problème se trouverait immédiatement réglé.»



NOUS AVONS 110 ANS

Pastene

QUALITÉ • GOÛT • ÉCONOMIES

Depuis 1874

SUPER VENTE À L'ENTREPÔT



10 801, SÉCANT
Ville d'Anjou
(parc Industriel)

10 801, SÉCANT
Ville d'Anjou
(parc Industriel)

JEUDI MATIN à 9h

2 000 000\$

de meubles à solder

Rabais jusqu'à 40% et plus

N.G. VALIQUETTE LIMITÉE 10 801, rue Sécant, Ville d'Anjou (parc Industriel)

Jean Doré: pour un peu de logique

Comment expliquer que l'élection d'un simple conseiller municipal prenne une telle importance?

Tout simplement par la dimension de l'événement. En élitant Jean Doré au poste de conseiller du district de Saint-Jean-Baptiste, les électeurs donnaient à Montréal un chef de l'opposition au sein du conseil municipal. Cela, c'est une première. La situation que Montréal connaît depuis toujours était anormale et illogique dans un système comme le nôtre.

Car il faut bien admettre qu'en acceptant des «partis» dans la structure électorale municipale, Montréal se donnait des allures de parlement. A Québec comme à Ottawa, des adversaires se font face; le gouvernement a son chef; l'opposition officielle également. Ainsi, la totalité de la population peut être représentée, non seulement par des députés élus mais aussi par un leader capable de réunir, dans sa personne, un ensemble de voix opposées à une législation qui risque toujours d'être incomplète et insatisfaisante.

Un conseil municipal n'est pas un véritable parlement, évidemment. Mais en empruntant des éléments aux paliers politiques supérieurs, Montréal s'obligeait à respecter leur logique. Et la logique parlementaire exige que le gouvernement ait devant lui une opposition structurée, c'est-à-dire aussi structurée qu'il l'est lui-même. Bien sûr, les gouvernements n'aiment pas l'admettre, certains même le contestent, mais le fait demeure: l'opposition est essentielle à la structure parlementaire. Sans elle, on transforme le régime démocratique en régime totalitaire; et le président devient un dictateur.

Tous les Montréalais peuvent donc se réjouir de l'événement: ils vont normaliser leur situation. Ils seront tous convenablement représentés. Et la démocratie, valeur suprême entre toutes, n'en sera que mieux servie.

D'autant mieux que le leader élu, M. Jean Doré, possède un certain nombre de qualités qui deviennent de plus en plus évidentes. Et qui rendent l'homme de plus en plus attachant.

Dans ses interventions publiques, M. Doré a fait preuve, jusqu'à maintenant, d'une bonne capacité de réflexion et d'une exceptionnelle faculté d'expression: ce n'est pas tous les jours qu'on peut entendre un homme politique improviser un discours où l'on trouve une rare maîtrise du français, un contrôle des mots qui exclut la démagogie et une vision des problèmes qui rejoint les préoccupations de plusieurs citoyens. C'est probablement pour ces raisons que le candidat Doré a pu remporter 74 pour cent des suffrages exprimés dans cette élection partielle.

Mais aussi, l'intérêt de la population peut s'expliquer par la compréhension de la situation: il fallait que les gens de Saint-Jean-Baptiste votent pour donner à Montréal sa crédibilité démocratique. Ce qui a conduit au poll 48 pour cent des électeurs: participation satisfaisante, si l'on considère qu'il s'agit de la première élection partielle tenue à Montréal.

Maintenant, il faut que tout fonctionne normalement.

Pour que le leader de l'opposition remplisse convenablement sa tâche, il lui faut un ensemble d'avantages dont il devrait profiter sans avoir à les quémander. Ce qui comprend un budget capable de défrayer les coûts d'un personnel qualifié, d'un bureau convenablement équipé, d'instruments de travail autant pour lui que pour les membres de son équipe. Bref, il faut que Jean Doré soit considéré pour ce qu'il est: une pièce importante de notre système démocratique. On jugera, en temps et lieu, de la qualité de son action et de ses options.

Jean-Guy DUBUC

Ballottements dans le Golfe

«Nous n'avons pas proposé d'intervenir dans le Golfe et personne ne nous a demandé d'intervenir», a déclaré le président Reagan, comme pour mettre fin aux spéculations sur une éventuelle intervention armée des États-Unis aux côtés de ses alliés du Golfe arabo-persique.

Les ballottements dans le Golfe n'en persistent pas moins. Une douzaine de navires ont déjà été attaqués. Les assureurs jugent les eaux si peu sûres que les primes suivent une courbe ascendante qui pourrait mettre hors de prix le pétrole qui transite par le détroit d'Ormuz.

La nature des enjeux dans le Golfe et les causes d'un nouveau choc du pétrole, qui n'est peut-être qu'un faux choc, sont déjà connues.

Une partie importante du pétrole destiné au Japon et à l'Europe passe par le détroit d'Ormuz. L'Irak, l'Irak et de nombreux producteurs arabes ont besoin d'une voie libre pour le transport du pétrole. L'Irak, parce qu'il vit des ventes de son pétrole, qui reste la principale source de revenus dans un pays en guerre; les autres, parce qu'ils n'ont pas encore de solution de rechange pour l'acheminement de leurs produits.

La position de l'Irak est que si le détroit est fermé, il le sera pour tout le monde. Mais il reste remarquable que si l'Irak n'a pas ménagé les attaques contre les transporteurs, c'est moins à ce pays qu'à la république de Khomeiny que les Arabes s'en prennent.

L'explication de cette attitude est simple: rien n'est plus ardemment souhaité que la défaite de l'Irak. Tout ce qui peut freiner le zèle incendiaire des intégristes de Téhéran est bienvenu. Et rien n'est plus redouté qu'une victoire de Khomeiny. Certains régimes craignent de connaître le même sort que celui du Shah, délogé par la révolution iranienne.

La peur est d'autant plus vive que l'Irak aurait dû gagner la guerre qu'il a commencée contre l'Iran, il y a près de quatre ans. L'Irak ne manque pas d'armes. Soit que les armées de l'irakien Saddam Hussein sont dirigées par des incompetents; soit que le fanatisme religieux de Khomeiny est invincible, Bagdad n'arrive ni à remporter un avantage décisif ni à négocier.

Des pays comme l'Arabie Saoudite et le Koweït (qui est un État artificiel) cherchent à éviter l'affrontement direct, tout en soutenant en sous-main l'Irak. De peur que ne s'étende à eux la contagion khomeinyenne, véhiculée par les chiites? C'est vraisemblable.

Le secours direct des États-Unis n'est pas souhaitable, parce qu'une association trop étroite avec Washington fait du comparse des États-Unis le comparse d'Israël. Pour l'heure, «la modération a bien meilleur goût».

De cette modération la Maison-Blanche s'accommode d'autant mieux que les États-Unis ne risquent pas d'être privés de pétrole. En période électorale, M. Reagan peut facilement se dispenser d'un guépier. D'autant plus facilement que sa politique étrangère inquiète beaucoup plus ses électeurs que sa politique économique.

En outre, les calculs ne sont pas nets, tant du côté de l'URSS que des États-Unis. Aux yeux de Khomeiny, le Satan soviétique est aussi malaisant que le Satan américain. Difficile pour l'URSS de faire du guide de la révolution un allié inconditionnel. Par ailleurs, un certain cynisme conseille aux Américains de voir dans Khomeiny un rempart contre la subversion communiste.

Les 300 000 morts de cette guerre comptent pour peu dans tout cela. Les Européens sont plus nerveux que les Américains devant la montée des périls dans le Golfe. Lucidité ou sentiment que les intérêts des uns sont plus directement menacés que les intérêts des autres? L'avenir nous fixera sur ce point.

Guy CORMIER

SOLEILS SE COUCHANT, SUR FOND DORÉ



Marcel Adam

La course au leadership et la situation mondiale

L'un des candidats à la succession de Pierre Trudeau n'a pu contenir son émotion, samedi dernier, à Vancouver.

Dans le cadre d'un débat portant sur le rôle du Canada dans les affaires internationales, Donald Johnston, évoquant le spectre de la guerre nucléaire, a raconté deux anecdotes qui l'ont profondément bouleversé. L'une mettant en cause une vendeuse de timbres de Leningrad qui lui avait exprimé sa peur de la guerre nucléaire, l'autre sa fille de 14 ans qui lui demandait récemment si l'humanité a un avenir.

La voix brisée, M. Johnston s'est excusé de ce débordement d'émotion qu'il attribue au fait que la raison principale pour laquelle il veut devenir premier ministre «est justement pour aider à dissiper les nuages de guerre qui s'amoncellent».

Il y a quelques années, le sénateur américain Ed Muskie, alors candidat à l'investiture démocrate pour la présidence, avait fondu en larmes en rendant hommage aux mérites de son épouse. On croit que cet accès d'émotivité avait considérablement nui à ses chances auprès des démocrates qui y alors candidat à l'investiture se inconciliable avec le poste qu'il convoitait.

M. Johnston risque-t-il d'être

jugé par les délégués comme l'a été M. Muskie? Il est vrai que M. Johnston a été ovationné debout par les délégués présents. Serait-ce parce que cette question les préoccupe dans la même mesure? Serait-ce plutôt parce que l'émotion d'un orateur est communicative? Ce qui me laisse songeur c'est que John Turner a obtenu la même ovation en révélant que l'une de ses priorités était d'obtenir pour Vancouver une franchise dans les ligues majeures de baseball...

Mon propos n'est pas de spéculer sur la psychologie des foules, ni sur la force de caractère des hommes publics ayant la lame facile. Cet événement mineur attire plutôt mon attention sur le fait que le thème de ce débat tient bien peu de place dans cette campagne au leadership.

Durant la mission de paix de M. Trudeau, la fin de la détente et le retour à la guerre froide, la course aux armements et l'interruption des négociations sur le désarmement occupaient en priorité l'actualité. Les sondages révélaient le profond pessimisme des Canadiens qui appréhendaient en majorité une guerre nucléaire de leur vivant.

Tout le cabinet, tout le caucus libéral, bref tout le parti était en alerte et s'accordait avec son chef pour voir dans

l'objectif qu'il poursuivait la priorité de l'heure.

Après avoir fini par rencontrer le numéro un soviétique, M. Trudeau faisait rapport de sa mission aux Communes, et peu de temps après annonçait son départ de la vie politique.

Depuis, plus rien. Comme si la mission de M. Trudeau avait réussi au-delà de toute espérance. M. Trudeau a clôturé sa mission, à la mi-avril, en adressant une lettre à Reagan et Tchernenko pour les inviter à renouer le dialogue et leur soumettre un ensemble de propositions techniques pouvant servir de base à des pourparlers éventuels.

Mais cette démarche s'est faite sans tambour ni trompette. Refusant un débat parlementaire sur cette question, M. Trudeau a essayé en vain d'obtenir l'appui des chefs des partis d'opposition sur son projet de lettre.

Depuis plus de deux mois la demi-douzaine de candidats à la succession de M. Trudeau proclament à travers le pays leur évangile politique. Mais jusqu'à samedi dernier aucun n'avait attiré l'attention sur la course aux armements, les tensions Est-Ouest, le rôle nucléaire de l'OTAN et la participation du Canada à cet organisme. Aucun n'avait mis au premier rang de ses priorités la poursuite de la mission de paix entreprise par M. Tru-

deau avec l'appui de son cabinet.

Pourtant la situation internationale n'est pas moins tendue qu'elle l'était il y a quelques mois. L'URSS n'a pas cessé de tenir des propos très durs à l'adresse des États-Unis et à poser des gestes qui ont aggravé la tension. Les deux camps continuent de déployer des euromissiles. Je n'insisterai pas sur les débordements, dans le golfe Persique, de la guerre entre l'Irak et l'Iran, et qui risquent d'entraîner un affrontement entre les deux superpuissances.

En fin de semaine les candidats ont traité de cette question. Mais apparemment sans conviction, comme s'il ne s'agissait pas d'une question qui paraissait pourtant vitale à tous il y a quelques mois. Sauf, bien sûr M. Johnston, qui en a parlé d'une manière qui paraissait trahir une véritable préoccupation.

Mais, parce que M. Johnston est à la queue dans les sondages, son geste risque malheureusement de susciter le scepticisme. Comme dans le cas de M. Trudeau, qui a été soupçonné par beaucoup de Canadiens de tenter par sa mission de paix de renverser la tendance des sondages.

Il y a, malheureusement, de ces coïncidences qui diminuent le mérite des plus belles actions.

Agence France-Presse

REVUE DE PRESSE

Des difficultés financières

Le vent de panique qui a soufflé sur les marchés financiers en fin de semaine dernière inquiète les éditorialistes parisiens.

«Les Echos» (informations économiques) constate qu'il s'agit de «la deuxième secousse en quinze jours subie par le système bancaire américain. Preuve que ce dernier traverse actuellement une crise de confiance sans précédent depuis de très nombreuses années. (...) La crise actuelle met ainsi en évidence au moins trois facteurs de fragilité pour les banques américaines: leurs engagements en Amérique latine, leur vulnérabilité aux taux d'intérêt, la volatilité de leurs ressources. (...) Sous la conjonction de ces divers éléments, les banques subissent donc une perte de confiance qui représente leur fonds de commerce réel. La question est désormais de savoir jusqu'où peut aller le phénomène.

Dans les milieux bancaires, on se refuse à envisager le pire et on préfère souligner la détermination manifestée par les autorités monétaires de Washington dans l'affaire Continental Illinois, pour affirmer que le gouvernement américain ne laissera pas se produire un krach bancaire. (...) Il est clair, en tout cas, que des opérations de sauvetage de la taille de celle de Continental Illinois ne pourraient être renouvelées indéfiniment».

De son côté, «Le Quotidien de Paris» (indépendant de droite) souligne la «fragilité du système. La situation est devenue tellement explosive qu'elle a perdu aux yeux des opinions publiques toute crédibilité. Le seul argument qui nous reste pour repousser la perspective d'un krach est de penser que le drame serait tellement apocalyptique pour le monde libéral

qu'il n'est pas imaginable qu'il se produise. Les milieux financiers en sont là. (...) Le système est tellement fragile qu'on se demande comment il réussit à tenir en équilibre, tant le marché des capitaux est aujourd'hui asphyxié. (...) Mais ce qui est frappant, c'est l'insouciance de la classe politique dirigeante. Notamment en France. L'autre jour à Strasbourg, François Mitterrand, président en exercice du Conseil de l'Europe, qui devrait avoir un rôle de premier ordre à jouer face au USA dans le règlement de la crise financière internationale, avait préféré faire un discours, disons «poétique». Il est vrai que les problèmes «d'intendance» ne le concernent pas».

«L'Humanité» (communiste) estime que c'est tout le système qu'il faut changer. «Certes, il ne faut pas verser dans l'apocalypse. Ce que, sans doute, espèrent plus ou moins cer-

tains dirigeants américains pour faire pression sur les pays débiteurs du tiers-monde dont les peuples refusent de plus en plus la destructrice logique du FMI. C'est certainement aussi ce qu'espèrent ceux qui en France proclament «vive la crise» espérant susciter suffisamment de peur du «krach mondial» pour arracher le silence des peuples des pays riches. Pour autant rien ne serait plus dangereux que de minimiser la gravité de la crise financière internationale qui exige de grandes réformes anti-impérialistes. C'est de coopérations nouvelles dont a besoin le monde pour faire face à ces difficultés. De coopérations pour la production et l'emploi, pour le codéveloppement de peuples du tiers-monde et de ceux des pays riches, ce qui nécessite de sortir des impasses de la domination et du profit.»

Agence France-Presse

Le recyclage des conflits

On croyait le débat clos, la preuve entendue et jugée, eh bien non! Les libéraux fédéraux pensent toujours et encore que le bien-être de la nation ne loge qu'à un seul endroit: Ottawa. Que ce soient les deux meneurs dans la course au leadership libéral, ou même les candidats aspirant à la troisième place, tous s'entendent pour affirmer que le Parlement canadien doit définir des normes nationales en matière d'éducation.

Autres temps, autres mœurs. Ah! qu'elle est déjà lointaine l'époque où le Québec revendiquait plus de pouvoirs. A lire et à entendre les timides réactions de la presse, on en est à se demander si le simple respect des pouvoirs constitutionnellement dévolus à la province est encore chose importante.

Ecoutez les Chrétiens, Turner et les autres. L'amour de la patrie canadienne n'a plus de limites. Il embrasse dans un même élan l'éducation, la santé, les services sociaux et pourquoi pas les municipalités. A ceux qui disent vouloir un nouveau langage des compétences,

en suivant une forme de négociation selon le modèle «give and take», je leur demanderais s'ils comptent laisser un quelconque pouvoir exclusif aux provinces?

Pour en revenir à l'éducation, l'argumentation canado-libérale en faveur d'une ingérence fédérale dans ce domaine me semble très faible. En effet, selon ces libéraux, il suffirait que le gouvernement canadien y aille de sa contribution monétaire pour lui donner le droit de mettre les pieds où il le désire.

Ca ne décolle pas d'une stratégie compliquée, c'est une simple recette. Donnez aujourd'hui, sans aucune condition et, beaucoup plus tard, lorsqu'un besoin sera comblé et que des attentes seront créées, un retour en arrière étant impossible, vous pourrez à ce moment revenir avec vos gros sabots.

Alors, on peut affirmer qu'il n'existe effectivement aucune juridiction exclusive aux provinces, que la constitution est un torchon qui aurait très bien pu rester à Londres.

Et si certains croient toujours mordicus que la logique de la bourse prime, je leur servirai l'argument d'un célèbre constitutionnaliste du nom de Pierre E. Trudeau:

Dès lors, si un gouvernement dispose d'une telle surabondance de revenus qu'il entreprend d'assurer la partie du bien commun qui n'est pas de sa juridiction, la présomption se crée qu'un tel gouvernement a pris plus que sa part de la capacité taxable.

Donc, il faudrait que le gouvernement canadien transfère au Trésor québécois les points d'impôts correspondant à sa contribution. En ce qui regarde l'éducation et selon la constitution, c'est au gouvernement provincial qu'incombe la tâche de veiller au bien commun de la nation, que celle-ci soit canadienne ou québécoise.

1. Le fédéralisme et la société canadienne-française, éditions Hurtubise HMH, 1967, p. 82.

André EMOND
Montréal

La communication femmes-hommes

En réponse à la lettre ouverte adressée aux gars et signée par Marie Galarneau parue dans Tribune libre.

Je suppose qu'il vous a fallu beaucoup de courage pour exprimer tout haut ce que beaucoup de femmes pensent tout bas et, dans ce sens, je vous trouve audacieuse et résolue. Votre courage est sans doute proportionnel à la déception et à la peine qui l'ont engendré.

Quoi qu'il en soit, vous soulevez, à mon avis, un problème humain, quasi universel et toujours d'actualité, et ce malgré l'influence du féminisme.

La réflexion qui me semble le mieux résumer votre pensée et celle de beaucoup de femmes, et la mienne dans mes jours de frustration, est: pourquoi messieurs êtes-vous ce que vous êtes ou pourquoi ne sentez-vous pas et ne communiquez-vous pas comme nous... au nom, bien sûr, de l'égalité et du féminisme qui le prône.

Je suis d'accord avec vous

Marie, il y a des différences biologiques, naturelles, fondamentales et irréfutables qui choquent, agacent ou nous satisfont, tout dépend du point de vue; et en ce qui concerne les hommes et la communication, nous avons là tout un terrain privilégié de mésententes et de... non-communication. Or, le fondement même du dialogue repose sur le respect de l'autre et de ses différences, il va s'en dire.

Peut-être, les femmes massivement ont-elles acquis cette habileté plus tôt et plus vite que les hommes ou que nous communiquons pas tout simplement de la même manière! N'avons-nous pas tendance à privilégier la parole par rapport à l'action, aux attitudes et aux gestes?

Cependant, j'accepte assez facilement l'idée que les hommes, de façon plus générale, éprouvent des difficultés dans l'expression verbale de leurs sentiments et qu'ils ont, pour des raisons culturelles ou intrinsèques, un peu plus peur que

nous du ridicule, de la dépendance ou tout simplement de la souffrance et que toutes leurs prétentions ou leur suffisance, même narcissique, ne font que masquer leur grande vulnérabilité dans leur rapport avec la femme. C'est vrai, nos mondes sont différents et il nous faudra quelques décennies et beaucoup de patience et d'amour (pourquoi pas) avant que les enfants de Jocaste n'arrivent à s'accorder et à unir leurs deux solitudes.

En attendant, il nous faut laisser faire et laisser passer, accepter, pardonner, nous accommoder, espérer, recommencer et continuer. Nous vivons encore des échecs relationnels et nous en souffrirons tant bien que mal, pas du tout et même à sens unique, mais faisons le quand même... pour un monde plus tolérant et par le fait même... meilleur!

Elise-Marie BERGERON,
Montréal

Il y a aussi des gars compréhensifs

Je suis un gars de 26 ans qui est écoeuré qu'on les mette tous dans le même panier.

Tout ce que tu dis dans ta lettre (publiée dans Tribune libre du 9 mai et signée Marie Galarneau) est probablement vrai, malheureusement.

Il y a des gars qui sont prétentieux, qui agissent sans tenir compte de l'autre, sans respecter l'autre. Ces gars sont plutôt inconscients du mal qu'ils font, ce qui n'est pas une excuse. Mais je dirais qu'il y a des filles qui font de même. C'est pourquoi à la question «Y a-t-il beaucoup de filles qui feraient ça?», je répondrais qu'il y en a.

Le point que je veux soulever

c'est qu'il est très difficile de nos jours d'établir une relation de couple d'égal à égal. Ce que je remarque c'est qu'il y a beaucoup de gens (garçons et filles) qui utilisent littéralement la personne du sexe opposé pour combler leurs besoins affectifs et que le dernier de leur souci est le bonheur de l'autre. Ces personnes existent, il faut faire attention et je te comprends très bien d'être sur la défensive. La confiance entre deux personnes qui s'aiment ne s'établit pas en une soirée; elle se bâtit graduellement et requiert beaucoup de sincérité des deux côtés.

Fondamentalement, la plus grande cause de ce problème vient du fait que plusieurs personnes établissent des liens amoureux

pour combler des carences affectives (physiques et morales). Comment espérer qu'une relation de ce genre débouche sur l'épanouissement de chaque partenaire si au départ la principale motivation est de combler un manque d'affection? Je ne dis pas que c'est mauvais de former un couple parce qu'on est en manque d'affection mais il ne faut pas espérer plus de ce genre de couple que du remplissage de vide affectif, ça vaut ce que ça vaut. (...)

Des gars sensibles qui essaient d'établir une relation d'égal à égal, avec un désir de comprendre et de communiquer avec l'autre, il y en a.

Alain PROVOST
Longueuil

Patience, égalité plus tolérance

Dans une société qui se targue d'être avancée et où les femmes ont dû se battre pour obtenir des droits légitimes, j'avais osé croire que tous avaient compris qu'il fallait faire des concessions. (Réfrence à la lettre de Marie Galarneau, Tribune libre du 9 mai.)

Etant un «gars», je me contenterai de défendre mon point de vue et d'exprimer quelques solutions qui me semblent logiques.

Permettez-moi d'abord de confirmer le fait que les hommes changent. D'ailleurs, ils n'ont pas le choix, coïncés qu'ils sont entre l'idéal macho d'une société dont il

ne reste que des cendres et l'image du beau jeune homme «sensible et doux» tout droit sorti d'un roman à l'eau de rose.

Quant au féminisme, je considère que c'est un mouvement de femmes et qu'il serait ridicule pour un homme d'y adhérer. J'entends par là que les êtres humains ont plutôt tendance à protéger leurs intérêts que ceux d'autrui. Ainsi, il serait hypocrite de faire croire aux femmes que les hommes sont féministes.

L'égalité entre les hommes et les femmes? Elle n'est possible que dans la mesure où l'on accepte

l'égalité entre tous. Elle n'aura de sens que lorsque, des deux côtés, l'on aura admis que les distinctions sont inutiles.

Ainsi, jeunes filles qui recherchez l'amour et qui croyez qu'il existe des «gars» parfaits, détrompez-vous. La communication n'est jamais instantanée et demande de la patience. La tolérance en est le premier pas. Et peut-être vaudrait-il mieux pour tous de s'en tenir à l'amitié entre les «sexes», ce qui laisse plus souvent à l'individu le droit d'avoir des imperfections.

Pierre CARABIN
Outremont

Pour pénaliser les plus pollueurs

La lecture de la nouvelle en page B-1 de LA PRESSE du vendredi 11 mai à l'effet que le ministère de l'Énergie du Québec procédera à compter du 1er juillet 1984 à l'inspection des bees de distribution d'essence me laisse songeur.

Il y a environ huit ans, on a vu apparaître sur le marché des véhicules munis de convertisseurs catalytiques efficaces seulement si leurs conducteurs utilisent de l'essence sans plomb. Cette essence, moins polluante que l'autre devrait contribuer à réduire la pollution de l'air et de l'eau, donc aussi celle des pluies acides. Le hic: elle coûte plus cher que l'essence ordi-

naire. Et changer un convertisseur catalytique coûte quelques centaines de dollars. En somme l'automobiliste qui pollue le moins est celui qui paie le plus.

La mesure annoncée par le ministère de l'Énergie vise à apporter des correctifs mais à mon avis, il s'agit d'une action qui s'avèrera plus ou moins efficace, à moins que ce ministère ne jouisse d'effectifs suffisants. Même le montant des amendes me semble une farce. Et il y a la possibilité que des inspecteurs se laissent acheter.

Pourquoi le Conseil des ministres ne s'entend-il pas avec les mi-

nistères impliqués pour modifier la taxe sur l'essence de manière à pénaliser les propriétaires des véhicules les plus pollueurs au lieu du contraire?

Dans le système actuel on ne peut blâmer le consommateur de rechercher l'aubaine que constitue l'essence la moins chère. Même les manufacturiers insistent dans leur publicité pour inciter les clients à acheter un véhicule fonctionnant à l'essence au plomb.

Le gouvernement cherche-t-il à faire réduire l'émission de gaz polluants? OUI ou NON?

Serge MAYER
Montréal

La lutte sera menée jusqu'au bout

M. René Lévesque
Premier Ministre
Québec

Comme vous le savez, le Conseil de la CUM a adopté une résolution en faveur du développement du transport tel que proposé dans le rapport Gascon.

Les citoyens de Rivière-des-Prairies, ainsi que le Comité du transport sont indignés devant une telle décision, surtout lorsque l'on sait que le conseiller du quartier Rivière-des-Prairies, M. Claude Frenière, qui siège sur la

commission permanente du transport, n'a absolument rien fait pour que le projet de métro présenté par la CUM penche en faveur de son quartier. M. Frenière savait très bien que le gouvernement avait la solution idéale pour remédier au problème d'éloignement des quartiers Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles.

C'est à croire que M. Frenière s'est senti coincé entre Messieurs Ryan et Des Marais II. Et que penser de la ligne de métro dans l'emprise du CN, Montréal-Deux-Montagnes. En plus, on appelle cela le

transport dans l'est. Quelle relation y a-t-il entre le rapport Gascon et les objectifs fixés par votre gouvernement?

Le Comité du transport de R.D.P. bat des pieds et des mains depuis bientôt un an pour le métro de surface ligne no 6 et ses membres sont fermement décidés à mener la lutte jusqu'au bout. (...)

Monique CREVIER
Relations publiques
Comité du transport
Rivière-des-Prairies

Initiative louable

L'initiative de la Ville de Lachine d'ouvrir au public un musée historique en quelque sorte est on ne peut plus louable. L'objectif de ce musée est d'ailleurs de retracer, non seulement «la vie de nos ancêtres sous le régime français», mais d'être le témoin des Lachinois depuis leurs premiers balbutiements jusqu'à aujourd'hui.

LA PRESSE du mardi 8 mai, en nous apprenant la bonne nouvelle de l'ouverture de ce musée en août prochain, nous montrait un des superbes bâtiments restaurés devant lequel on retrouvait le baryton Robert Savoie, directeur artistique de Lachine.

Ce que la nouvelle occultait toutefois, pour des raisons que j'ignore, c'est le nom (et la photo, pourquoi pas?) de celui qui œuvre depuis des années à la mise sur pied de ce musée, c'est-à-dire son directeur M. Jacques Toupin.

M. Jacques Toupin a dirigé les opérations de revitalisation du musée en travaillant avec une équipe de chercheurs, d'artistes et de «mordus» comme lui du travail bien fait. Et ils ont réussi! Mon métier m'a permis de découvrir et d'apprécier, avant le grand public, le travail immense et minutieux de l'équipe. Je ne veux pas attendre l'ouverture officielle de ce musée pour l'en féliciter.

Et aussi, parce que selon un vieil adage «il faut rendre à César ce qui appartient à César».

Monique RENAUD
réalisatrice
Société Radio-Canada
Montréal

Une mère à son fils

Des millions pour les jeunes! Le gouvernement fait miroiter son projet d'aide aux étudiants, mais, connaissant les jeunes qui ont du cœur et ont besoin de travail, ce même gouvernement n'est-il pas le premier grand profiteur d'une main-d'œuvre à bon marché pour obtenir des dossiers complétés, des statistiques et des recherches? Félicitations mon fils!

Déjà un an que tu as terminé ton bac en écologie; on est fier de toi! L'été dernier tu as travaillé fort pour prendre de l'expérience en écologie: trois mois à l'extérieur de Montréal, sans compter les heures. C'était un projet d'été, et après... le retour aux études car... plus d'emploi...

Encore une année d'études à plein temps. Depuis quelques jours, un emploi en ornithologie s'offre, il applique; il est chanceux de s'expérimenter! et c'est un projet d'emploi-étudiant du fédéral. Quelle chance! Les critères d'admission: un bac en écologie et ne pas avoir atteint l'âge de 24 ans! Un bon salaire: 4,00\$ de l'heure... Il est heureux de travailler mon fils, il aura acquis une autre «expérience» en écologie.

Bravo, sois patient et un jour, on reconnaîtra que toi aussi, tu as droit de gagner ton pain en pratiquant ta profession!

Salut, bon été avec les oiseaux!
Lyette POIRIER
Laval

Affirmation à nuancer

«C'est l'emprise de l'Eglise sur la population et non la pratique religieuse qui était faible au Québec avant 1840.»

Le 14 mai dernier, la Presse canadienne publiait un article de M. Maurice Girard (paru dans LA PRESSE) affirmant que les Québécois avaient abandonné massivement les lieux du culte au début du 19e siècle.

Cette affirmation mérite d'être nuancée. En fait, il est difficile de comparer la pratique religieuse au 19e siècle et aujourd'hui. Ce que l'entrevue voulait faire ressortir, c'est que l'influence de l'Eglise sur ses fidèles n'avait avant 1840 aucune commune mesure avec ce qu'on a connu dans les années 1940 ou 1950. Les effectifs du clergé étaient réduits, les notables libéraux étaient souvent anticléricaux et l'éloignement ou le relâchement rendaient la pratique irrégulière.

Il n'existe pas à ma connaissance d'étude sur la question, mais on peut croire que la majorité des catholiques fréquentaient régulièrement l'église et recevaient les sacrements.

GUY LAPERRIERE
Département d'histoire
Université de Sherbrooke

Collaboration des femmes

Monsieur Roger D. Landry. C'est avec plaisir que j'ai pris connaissance d'articles parus récemment en collaboration spéciale dans la page éditoriale de LA PRESSE, et signés par des femmes, sur des sujets d'intérêt général.

Nous sommes loin des «pages féminines» d'antan, et je tiens à vous féliciter pour cette initiative. La collaboration de femmes à la page éditoriale me semble s'imposer et la réaction de mon entourage à l'article de Madame O'Neill paru dans l'édition du 30 avril dernier me laisse croire que nombre de lectrices et aussi de lecteurs partagent ce point de vue.

Dans l'attente d'une suite à ce bon début, je vous prie d'agréer, Monsieur Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pauline FORTIN
Magog



Lysiane Gagnon

Quoi de neuf à Montréal ?

Dans l'école Olier du quartier Saint-Jean-Baptiste, on célébrait la victoire de Me Jean Doré à l'élection partielle de dimanche dernier. Embrassades, bière, vin rouge, pretzels et musique disco. Peu de discours, pas de chants inspirés ni de chansons à thèse, pas d'envoies lyriques, pas d'esquisses de super-projets de société: les enjeux de la politique municipale ne sont pas ceux de la politique provinciale. On parle ici de choses plus concrètes, plus terre-à-terre et, pour bien des gens, c'est un répit bienvenu, après les déceptions de la «grande» politique péquiste.

En plus, l'occasion était toute une première, pour les «ex» ou actuels militants péquistes qui forment une partie des effectifs du RCM dans l'est de Montréal: «C'est la première «partielle» que je gagne!», s'exclame un péquiste encore tout étonné de l'effet que ça lui faisait.

«On revient à Montréal, disaient trois autres péquistes désemparés, qui ont à tour de rôle quitté les cabinets ministériels où elles avaient pourtant des postes enviables. Le RCM c'est exactement ce qu'il faut pour quelqu'un qui a des convictions à faire valoir, qui a encore le goût de militer mais qui en a assez du PQ. Nous arrivons juste au bon moment: le parti est organisé mais pas encore au pouvoir.

L'une d'elles: «Je suis en train de découvrir les Anglais! J'ai toujours habité dans l'est, j'ai passé des années à ne jurer que par la Loi 101, et en arrivant au RCM je me disais: Mon Dieu, qu'est-ce que je vais faire avec les Anglais? Ils vont me faire enrager. Mais non, ils sont corrects. Ils sont vraiment corrects. Et bilingues, en plus. On travaille sur des problèmes qui sont communs à tous les Montréalais. On s'entend. Je n'en reviens pas! ».

L'«Anglais» typique du RCM, faut-il dire, n'a pas grand-chose du stéréotype honni par le péquiste moyen: d'abord il est (souvent) juif, donc doté lui aussi d'une sensibilité de minoritaire, il est (toujours) bilingue, il a un passé gauchiste, il a milité au NPD, dans des organisations communautaires ou des mouvements pacifistes, et il a, si l'on met la question nationale entre parenthèses, bien des points en commun avec les péquistes que le déclin de l'idéal indépendantiste a éloignés de la scène provinciale.

• • •

L'entrée de Me Doré au conseil municipal permettra aux citoyens de mieux évaluer, au jour le jour et pas uniquement en temps de campagne électorale, celui qui veut les représenter comme maire de Montréal.

Il était candidat contre le maire Drapeau aux dernières élections... Qui lui fera face la prochaine fois?

La rumeur veut que l'actuel président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, qui avait longtemps espéré succéder à M. Drapeau, longnerait maintenant vers d'autres horizons. On dit que le chef du PLQ, M. Robert Bourassa, lui aurait offert l'investiture dans Saint-Henri. Et la défaite de dimanche portera un coup dur à d'autres ambitions, notamment à celles de la conseillère Nicole Gagnon-Laroque, qui avait «marrainé» la campagne du nouveau poulain du Parti civique.

Cadillac Fairview

Hier matin, conférence de presse du maire Drapeau, flanqué d'un Yvon Lamarre muet comme une carpe, sur le projet Cadillac-Fairview. Pour toute information sur un projet de \$120 millions (auparavant, on parlait de \$130 millions) fortement controversé qui va affecter tout le centre-ville: une déclaration lapidaire de trois pages et demi dactylographiées en vitesse ou apparaissent encore les dernières corrections, et un plan sommaire qui exclut les deux pôles de l'axe nord-sud. On ne voit ni l'emplacement des grilles de McGill, ni le prolongement de l'avenue McGill au sud de Ste-Catherine. Ce plan tronqué ne permet donc pas de voir qu'en réalité, tous les éléments de cet étrange «boulevard» sont désaxés et en ligne croche.

Seule et unique modification au projet original: Cadillac-Fairview consent à libérer l'actuel couloir entre de Maisonneuve et Ste-Catherine. L'élargissement est en terrain public, entre Sherbrooke et De Maisonneuve, et cela ne représente pas un changement. Pour enjoliver le croquis, on a aligné un peu partout des cercles verts représentant sans doute autant de promesses d'arbrisseaux, et dessiné au crayon rouge des passages piétonniers.

Où sera la salle de concert de l'OSM? Le maire hésite. Il lui revient que l'entrée donnera sur De Maisonneuve. (De fait, tout en empochant à ce chapitre une subvention de \$30 millions, Cadillac-Fairview placera la salle de concert au bout de deux ou trois escaliers mécaniques et forcera les mélomanes à longer ses galeries de boutiques. Voilà qui aura de la classe.)

Y a-t-il d'autres renseignements à la disposition du public? Des projections? Des documents? Des études sur les effets de ce projet sur l'environnement, sur le caractère de la rue Ste-Catherine et sur le développement du centre-ville? Non. Il n'y a rien de public, rien sur les tablettes non plus. «La Ville n'a jamais fait d'études d'impact sur des projets privés, dit le maire. Ça n'a jamais été demandé. Ce n'est pas la responsabilité de la Ville.» (C'est la responsabilité de qui, alors? Du provincial? Du fédéral? De l'ONU peut-être?). Mais le maire n'est pas inquiet. Une longue réponse évasive nous apprend qu'il a vérifié on ne sait qui auprès d'on ne sait qui et il ne faut pas s'inquiéter. On doit le croire sur parole.

Les travaux commenceront cet été, dit le maire. Pourquoi si vite? Parce que le projet fait partie de la «relance économique» du gouvernement Lévesque et que l'Orchestre symphonique veut avoir sa salle le plus tôt possible, à temps pour la saison 86-87.

Au moins là-dessus, M. Drapeau est direct: les intérêts électoraux du gouvernement provincial et les désirs d'un chef d'orchestre sont les facteurs déterminants dans la planification du centre-ville montréalais.

N.B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

la presse

100 ans

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.	285-6911	ANNONCES CLASSEES Commandes du lundi au vendredi 8h à 17h Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7111 285-7205
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES Détailles	285-7202 285-7306 285-7265
PROMOTION	285-7100	National, Télé-Presse Vacances, voyages	
COMPTABILITÉ Grandes annonces Annonces classées	285-6892 285-6901	Carières et professions, nominations	285-7320

LA PRESSE

100 ans d'actualités

EPOUVANTABLE CATASTROPHE

L'«Empress of Ireland», filant vers l'Angleterre, est frappé par le charbonnier norvégien «Storstad» à 20 milles en bas de Rimouski et coule en quelque dix minutes

Le 14 avril 1912 marquait une épouvantable époque dans l'histoire de la navigation transatlantique: le «Titanic» s'enfonçait dans les profondeurs insondables de l'océan, avec près de 1.500 de ses passager et membres d'équipage. Le monde maritime tout entier prit le deuil: le désastre eut un retentissement universel. On frémit encore d'horreur au souvenir des scènes dramatiques qui se sont passées sur le pont et dans les flans du monstre marin, et dans les embarcations perdues en plein océan, lamentablement dirigées par les occupants éper-

pus, paralysés par l'épouvante.

Puis survint la catastrophe plus récente du «Volturno», avant que le télégraphe nous apporte l'épouvantable nouvelle de la perte de l'«Empress of Ireland», l'un des plus beaux vaisseaux de la Compagnie du Pacifique Canadien.

La catastrophe survint en pleine nuit, à 2 heures et demie ce matin (29 mai 1914); le vaisseau sombra dans l'abîme, dix minutes après avoir été frappé par un charbonnier, à quelques arpents seulement des côtes en bas de la Pointe-au-Père. L'«Empress» fut, rapporte-t-on, entraîné dans l'abîme avec presque tous ceux qu'il portait, et cela avant même qu'on put mettre une seule chaloupe à la mer. Ce fut une plongée foudroyante dans plus de 100 pieds d'eau.

L'effroyable bilan se résume ainsi: passagers, 990; membres de l'équipage, 432; sauvés, à peine 420; morts probablement, plus de 1.000.

La plupart des victimes ont dû être noyées, asphyxiées en plein sommeil. Le commandant du vaisseau a pu être sauvé; on l'a recueilli quelque temps après le désastre, sur un radeau qu'entraînait le courant de la marée.

La première nouvelle du désastre a été communiquée au public par M. John McWilliams, de la station de télégraphie sans fil de la Pointe-au-Père; elle se répandit à Montréal comme une traînée de poudre. Elle fut d'autant plus douloureuse que plu-

sieurs citoyens de notre ville avaient pris passage à bord de l'«Empress». Sont-ils parmi les rescapés? Espérons-le.

Les deux vaisseaux préposés au service des courriers européens et des pilotes, à Rimouski et à la Pointe-au-Père, ont, à toute vapeur, couru au secours des naufragés, sur l'ordre que leur en ont donné les autorités fédérales. Hélas! l'épouvantable drame était accompli quand ils arrivèrent sur le lieu du désastre. Du moins ont-ils pu ramener à bon port ceux qui n'avaient pas été entraînés dans l'abîme après la collision.

Rimouski, 29 — Un marconigramme annonçait, ce matin, que mille passagers et hommes d'équipage de l'«Empress of Ireland» avaient perdu la vie.

Trois cent cinquante passagers ont été débarqués à Rimouski.

Le télégraphiste de la compagnie Marconi, à Rimouski, a donné un compte rendu du naufrage. (...) Voici son rapport (...)

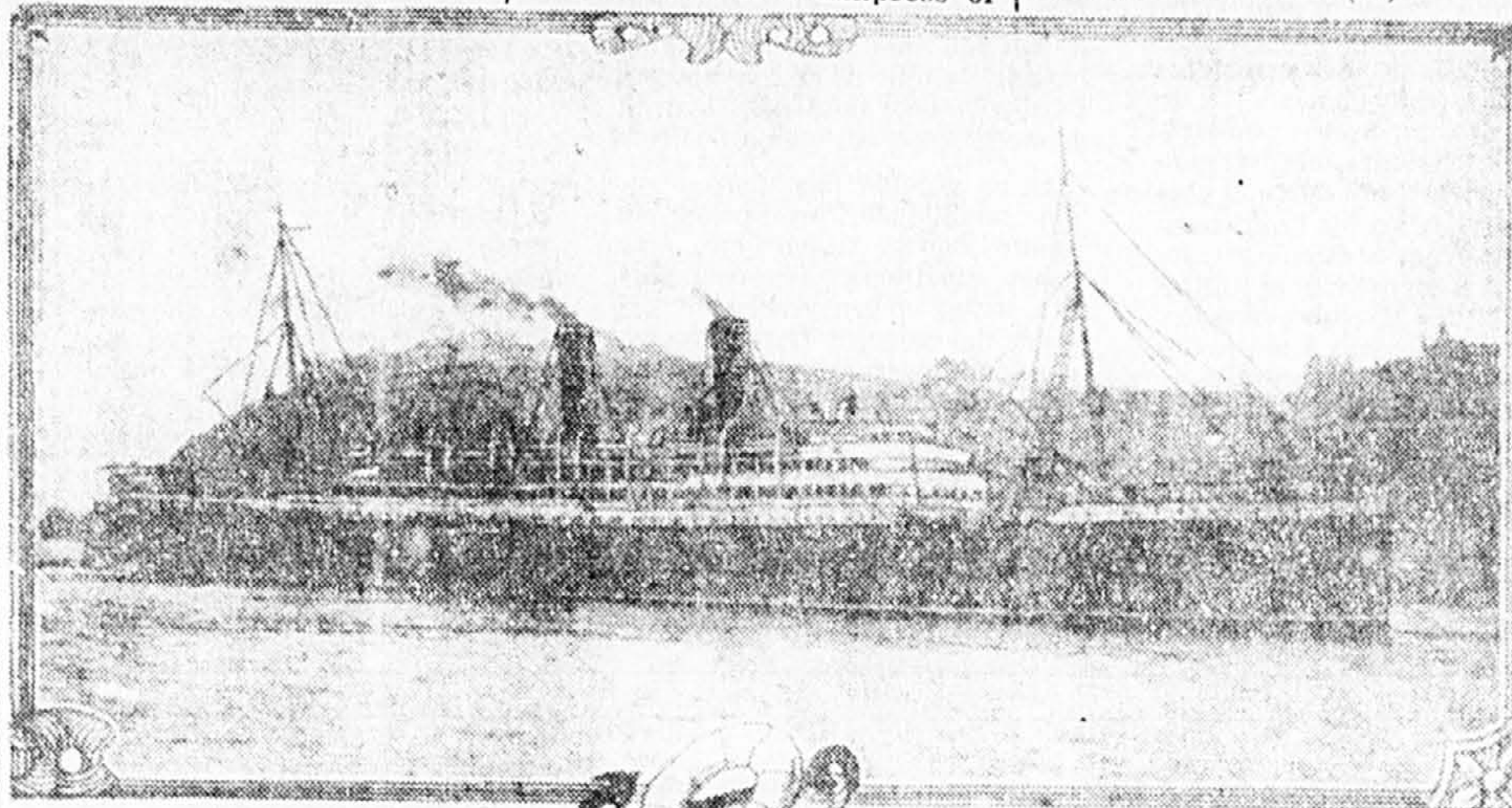
«L'«Empress of Ireland» a été frappé, ce matin, à une heure et quarante-cinq minutes, par le (charbonnier) «Storstad», à vingt milles de la Pointe-au-Père. Le paquebot a coulé dans dix minutes. Le signal de détresse S.O.S. (Save our ship) a été reçu à la Pointe-au-Père et les steamers du gouvernement, l'«Eureka» et le «Lady Evelyn» ont été envoyés immédiatement au secours du paquebot en dé-

tre. L'«Empress of Ireland» penchait, et il fut impossible de mettre à l'eau la plupart de ses

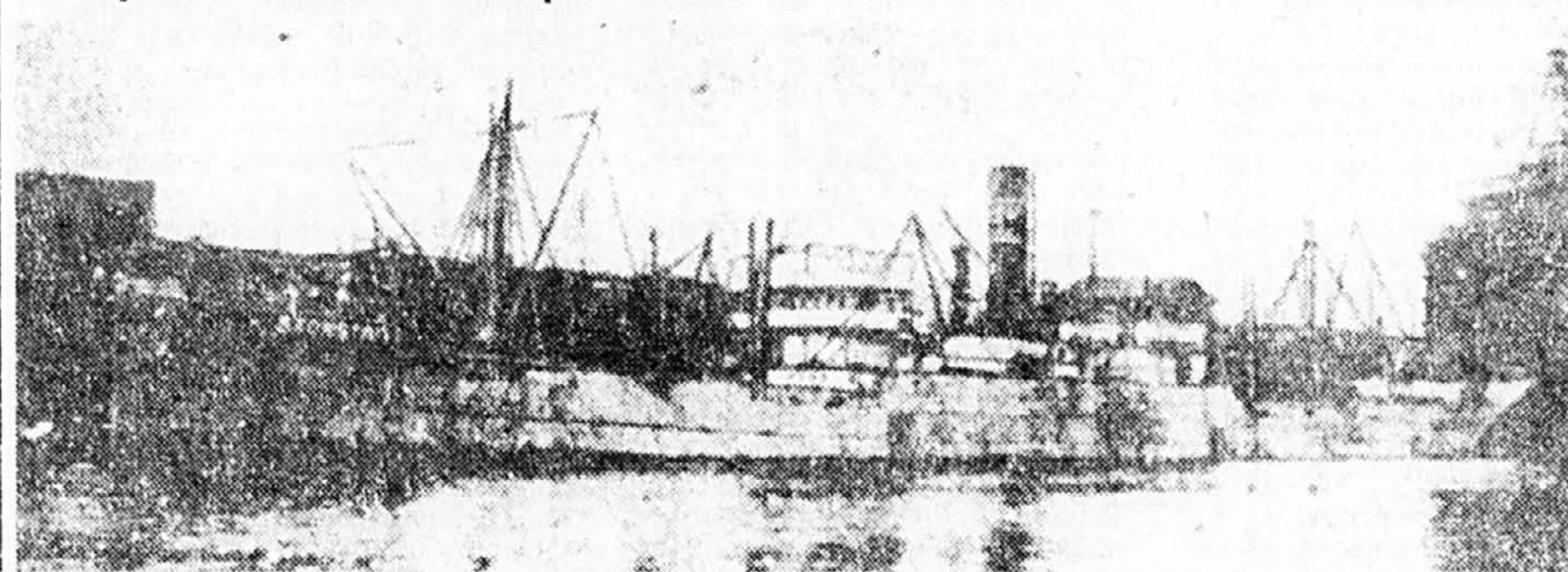
chaloupes.

Le capitaine H.G. Kendall, commandant de l'«Empress of

Ireland», a été recueilli sur une épave une demi-heure après que son navire eût coulé. (...)



L'«Empress of Ireland», du Pacifique Canadien.



Le charbonnier «Storstad», de la ligne Black Diamond, qui aurait recueilli 360 naufragés..



Le capitaine G.H. Kendall, de l'«Empress of Ireland».

C'EST ARRIVÉ UN 29 MAI

1977 — Les manifestations empêchent l'ouverture de l'aéroport international Narita, près de Tokyo.

1976 — Signature par Gerald Ford, à Washington, et Leonid Brejnev, à Moscou, d'un traité qui limite la puissance des explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques.

1970 — Un commando péroniste procède à l'enlèvement de l'ex-président Pedro Aramburu.

1954 — Canonisation solennelle de Sa Sainteté le pape Pie X.

1953 — La reine Elizabeth II est proclamée «reine du Canada», en présence du premier ministre Louis Saint-Laurent. — Un Comet de l'Armée de l'air du Canada devient le premier avion à réaction à traverser l'Atlantique.

Il a franchi la distance Londres-Ottawa en 10 heures et 20 minutes.

1946 — Le transfuge soviétique Igor Gouzenko témoigne au procès de Fred Rose, accusé d'espionnage pour le compte de l'URSS.

1940 — Les Alliés abandonnent les Flandres et préparent le rembarquement à Dunkerque. Lille est occupée par les Allemands.

1939 — Le «Baby Clipper» piloté par Thomas Smith parvient à atteindre l'Irlande après avoir traversé l'Atlantique.

1916 — Mort du constructeur ferroviaire James J. Hill, à l'âge de 77 ans.

1899 — Le virtuose Frantz Jehin Prume, un Montréalais d'origine belge, succombe à une longue maladie à l'âge de 60 ans.

Conquête de l'Everest par des Britanniques

Un Néo-Zélandais et un guide sherpa atteignent le sommet de l'Himalaya. — Exploit en l'honneur de la reine Elizabeth.

LONDRES, 29 (PCF) — Une expédition britannique a atteint le sommet du mont Everest, jamais foulé jusqu'ici par l'homme, et planté l'Union Jack sur le pic en guise de «cadeau» à la reine Elizabeth à l'occasion de son couronnement.

La nouvelle a été reçue, hier soir, au palais de Buckingham, où on l'a communiquée à la reine au moment où l'on effectuait les derniers préparatifs du couronnement.

Le groupe d'alpinistes, qui a réussi là où 10 autres expéditions avaient échoué, était dirigé par

Un nouveau tissu fait avec du lin

LONDRES, 29 (P.C.) — On annonce que les expériences faites dans la Lancashire pour transformer des fûts de lin en une fibre qui puisse être tissée par des machines généralement destinées au coton ont donné des résultats très satisfaisants. Ces expériences faites avec des fûts de lin du Canada, ont été dirigées par Franklin E. Smith, l'inventeur du procédé et originaire de Charlottetown.

M. Smith a de plus découvert que les fûts ou fibres de lin se mêlent non seulement au coton, mais aussi à la laine et à la soie. Il sera impossible toutefois de juger de l'excellence du nouveau procédé dans la fabrication régulière, tant que l'on n'aura pas fait venir une quantité suffisante de fibre de lin. Les filatures de la région sont très intéressées dans l'invention et ont donné de grosses commandes afin de tenter l'expérience à leur tour.

Cela se passait le 29 mai 1935.

le colonel John Hunt. Selon des rapports de Hunt à Londres, deux hommes de son groupe, le Néo-Zélandais E.P. Hillary et un fameux guide de la tribu sherpa, Tensing Bhutia, ont atteint le sommet, le 29 mai (1953), à plus de 29.000 pieds d'altitude. Dans son message, Hunt faisait savoir que «tout allait bien».

L'Everest est le point le plus élevé de l'Himalaya, à la frontière du Népal et du Tibet.

On avait appris, plus tôt hier, de sources dignes de foi mais sans confirmation, que l'équipe britannique avait échoué dans deux tentatives en mai pour atteindre le sommet. Ces rapports provenaient de Katmandou, Népal, et avaient été transmis à Londres via la Nouvelle-Delhi, Inde. (...)

Voici les résultats des précédentes tentatives pour escalader le mont Everest:

1921: Britannique (lieutenant-colonel C.E. Howard

Bury); altitude atteinte, 23.000 pieds.

1922: Britannique (brigadier Charles G. Bruce); altitude atteinte, 27.300 pieds.

1924: Britannique (lieutenant-colonel E.F. Norton), 28.100 pieds. C'est au cours de cette expédition que George Mallory et Andrew Irvine perdirent la vie. Ils étaient partis d'un camp à 27.000 pieds et n'ont jamais été revus.

1933: Britannique (Hugh Rutledge), 28.100 pieds.

1935: Britannique (expédition de reconnaissance dirigée par Eric Shipton), 23.000 pieds.

1936: Rutledge, 23.000 pieds.

1938: Britannique (H.W. Tilman), 27.300 pieds.

1951: Britannique (première expérience de reconnaissance entreprise du côté népalais du pic par Shipton), 20.600 pieds.

Printemps de 1952: Suisse (Ed. Wyss-Dunant), 28.215 pieds.

Automne de 1952: Suisse (Gabriel Chevalley), 26.575 pieds.



Sir Edmund Hillary, lisant l'un des nombreux témoignages reçus, à son retour du sommet de l'Everest.

BABILLARD

Un ex-boulangier centenaire

Pendant près de quatre décennies, de 1903 à 1940, M. Jules Bisailon a mis ses talents de boulangier (développés pendant son séjour de huit ans aux États-Unis) au service de ses concitoyens de Napierville. Ces derniers auront l'occasion de le remercier d'une façon toute particulière aujourd'hui, puisqu'il célèbre son centième anniversaire de naissance.

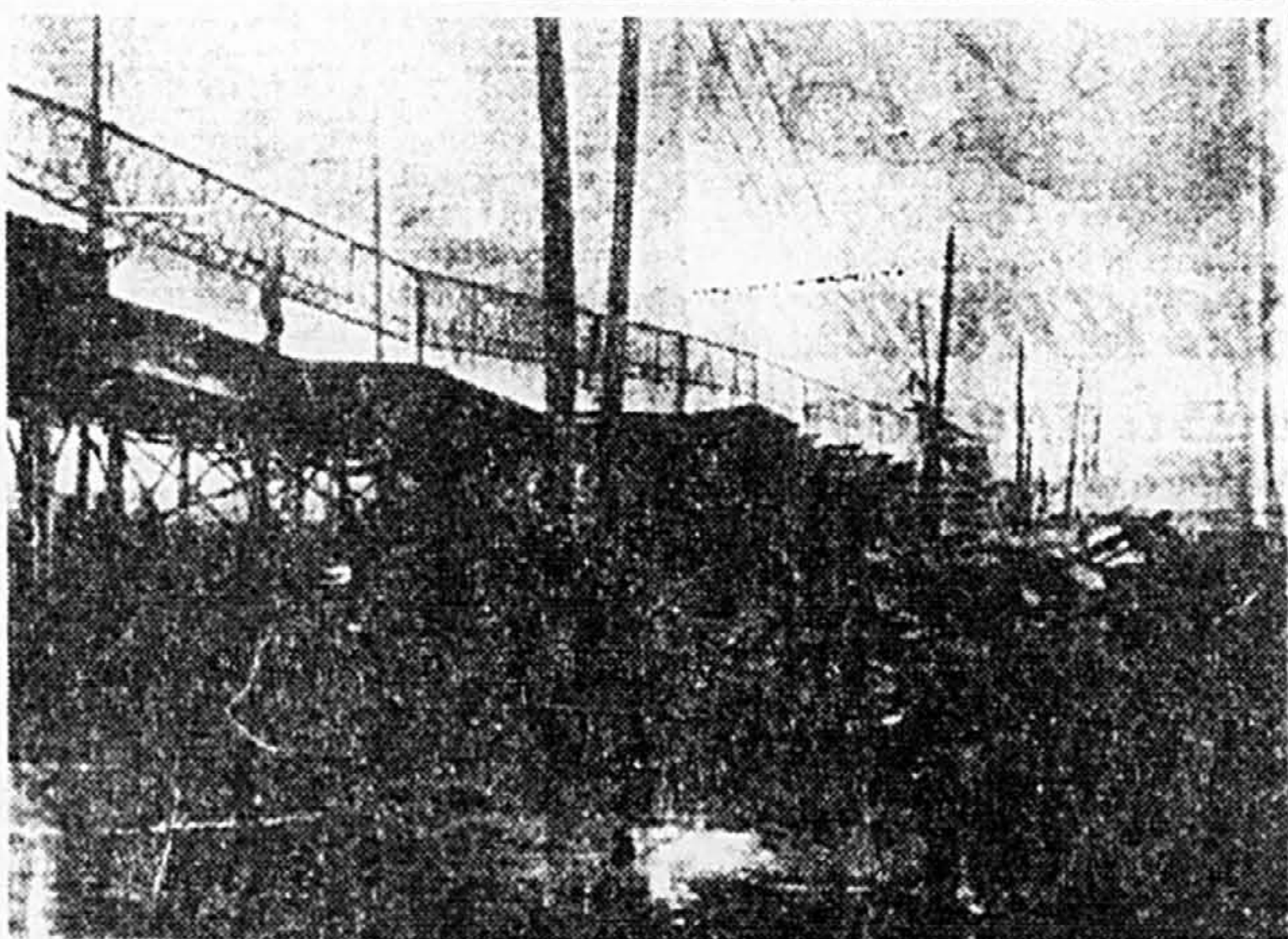
En effet, M. Bisailon (son nom est écrit Julien Bisailon — avec un «y» — sur son extrait de baptême) a vu le jour à Saint-Jacques-le-Mineur, dans le comté de LaPrairie, le 29 mai 1884. Époux d'Eugénie Guérin aujourd'hui décédée, il a eu trois enfants dont deux vivent encore, et il est l'heureux aïeul de cinq petits-enfants et 11 arrière-petits-enfants.

LA PRESSE se joint à sa famille pour lui offrir ses meilleurs vœux.

ACTIVITÉS

Salon des sciences et de la technologie

Place Bonaventure — Ceux qui n'ont pas encore eu la chance de voir la spectaculaire exposition 100 ans d'imprimerie présentée par LA PRESSE depuis octobre dernier, tout comme ceux qui voudraient bien la revoir, pourront le faire en visitant le kiosque de LA PRESSE au salon. Jusqu'au 31 mai inclusivement.



Le 29 mai 1903, un incendie détruisait toute la partie en bois du pont de la rue Sainte-Catherine (à l'est de Frontenac), ne laissant qu'un ensemble de piliers de fer tordus, pour ensuite se communiquer aux entrepôts de la compagnie John Crowe. Les dégâts furent considérables.



Par une température idéale, en présence d'une foule émue, l'Eglise et l'Etat se sont donné la main pour célébrer avec éclat, le 29 mai 1910, le 250e anniversaire de la mort de Dollard des Ormeaux et

de ses compagnons, au Long Sault. Mgr Paul Bruchési, l'hon. J. Décaré et Henri Bourassa se trouvaient parmi les personnalités qui ont rendu hommage au héros, à la Place d'Armes.

LES POLITIQUES DU PROCHAIN PREMIER MINISTRE

L'ambassadeur américain à Ottawa suscite la colère

■ OTTAWA (d'après CP) — Les prédictions formulées par l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Paul Robinson, quant à l'abandon, par le prochain premier ministre du Canada, des politiques nationalistes qui irritent tant Washington, ont suscité de violentes réactions de la part de certains députés, mais le ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, ne voit rien de bien grave dans ces remarques.

M. Robinson, dont le franc-parler est bien connu à Ottawa, a

souligné, hier, que le choix du prochain premier ministre se ferait nécessairement entre MM. Brian Mulroney, John Turner et Jean Chrétien, et que tous trois comprenaient suffisamment les problèmes relatifs au commerce et à la défense pour adopter des politiques se rapprochant plus de la façon de penser du gouvernement Reagan.

« Il n'y a donc pas le moindre doute, à mon avis », a-t-il précisé, « que les divergences de vues qui existent actuellement entre nos deux pays seront amoindries par

un nouveau gouvernement canadien, qu'il soit libéral ou conservateur: l'appel aux émotions que représente la canadienisation se trouvera relégué à l'arrière-plan par des réalités encore plus pressantes, et tout nouveau gouvernement accueillera les investissements étrangers à un rythme que l'on n'aura pas vu depuis 1980. »

Un peu loin

Tout en s'efforçant de minimiser la portée de ces observations, M. MacEachen a reconnu, devant les journalistes, que M. Robinson était peut-être allé un peu loin.

« Personne ne s'attend à ce qu'un ambassadeur demeure muet sur des questions d'intérêt public, a-t-il dit, mais on peut se demander s'il est judicieux qu'il émette des prédictions sur les politiques qui seront adoptées par un futur premier ministre. »

Selon le ministre des Affaires extérieures du Canada, un ambassadeur doit être habilité à presser un gouvernement étranger d'exercer des politiques favorables à son gouvernement, mais on peut se demander s'il serait judicieux, par exemple, pour un ambassadeur canadien d'avancer que le Canada serait avantagé si Walter Mondale, candidat démocrate à la présidence des États-Unis, était élu.

Entre-temps, aux Communes, le leader néo-démocrate en Chambre, Ian Deans, a soutenu que M. Robinson devrait être rappelé par son gouvernement.

Quant au député libéral Paul McRae, il a affirmé que, dans plusieurs pays du monde, l'ambassadeur aurait immédiatement été prié de partir s'il avait émis des commentaires de ce genre.



L'ambassadeur des États-Unis au Canada, Paul Robinson, que l'on voit ici à la fenêtre de son bureau d'Ottawa, en face du parlement, n'a rien du diplomate conventionnel: son franc-parler fait de lui, depuis plusieurs années, l'un des représentants étrangers les plus en vue de la capitale.

CANDIDAT DU PQ DANS MARIE-VICTORIN

Nantel répète les promesses de Marois et de René Lévesque

■ Pierre Nantel, candidat péquiste dans Marie-Victorin aux élections partielles du 18 juin, a repris hier à son compte, en conférence de presse, une promesse déjà faite par le premier ministre René Lévesque et par l'ex-ministre Pierre Marois: régler l'épineux problème du transport en commun sur la Rive-Sud.

PIERRE BELLEMARE

Le jeune candidat de 33 ans, conseiller municipal à Longueuil depuis six ans, n'y va d'ailleurs pas de main morte. Il s'est engagé à supprimer la double tarification CTRSM-CTCUM, à uniformiser les tarifs dans toute la région, à réduire la part assumée par Longueuil dans le déficit de la CTCUM et à garantir aux citoyens du Vieux-Longueuil le maintien du niveau actuel de service et de tarification.

Avant toute chose, M. Nantel voudra, dans les trois mois suivant son éventuelle élection, provoquer un sommet de toutes les autorités concernées par le transport en commun sur la Rive-Sud, dans le but de définir un plan de développement de ce service public.

Appui de M. Lévesque

Ces instances, dont la CTCUM qui assure le transport sur l'ensemble de la circonscription de Marie-Victorin, n'arrivent pas à s'entendre, malgré les nombreuses rencontres tenues à intervalles plus ou moins réguliers.

« MM. Lévesque et Marois s'étaient engagés, en 1981, à résoudre les principales difficultés qui empêchent Longueuil de profiter d'un système de transport en commun cohérent et propice au développement économique, a rappelé M. Nantel. Ces engagements doivent être tenus avant les prochaines élections générales. »

Il faudra également, a-t-il ajouté, que la CTCUM, dont on prévoit la disparition sur la Rive-Sud depuis longtemps, « considère que Longueuil a fini de payer sa part de la construction de la station de métro ».

L'aspirant péquiste affirme que ce dossier névralgique jouit de l'appui solide et entier de son « voisin » du comté de Taillon, le premier ministre Lévesque.

Jeunes et moins jeunes

M. Nantel a ensuite énuméré plusieurs promesses qu'il espère réaliser dans le court laps de temps dont il disposerait avant les prochaines élections générales.

Ainsi, pour la jeunesse, le jeune enseignant ferait aménager un centre de réunion et de loisirs à la polyvalente Gérard-Filion, en plus d'instaurer la gratuité des équipements sportifs, « à commencer par la piscine du Centre communautaire et sportif ».

M. Nantel entend aussi, s'il est élu, intervenir à d'autres niveaux au bénéfice des jeunes: le programme de prêts et bourses, l'agrandissement de la Maison des jeunes, les programmes de formation en entreprise et l'embauche estivale des étudiants.

Pour les moins jeunes, M. Nantel préparé une liste de projets allant de la construction de nouveaux espaces pour personnes âgées jusqu'à leur encadrement technique et financier, pour que ces personnes « puissent s'organiser et vivre le plus sereinement possible ».

Les gens d'affaires

Se définissant comme un homme

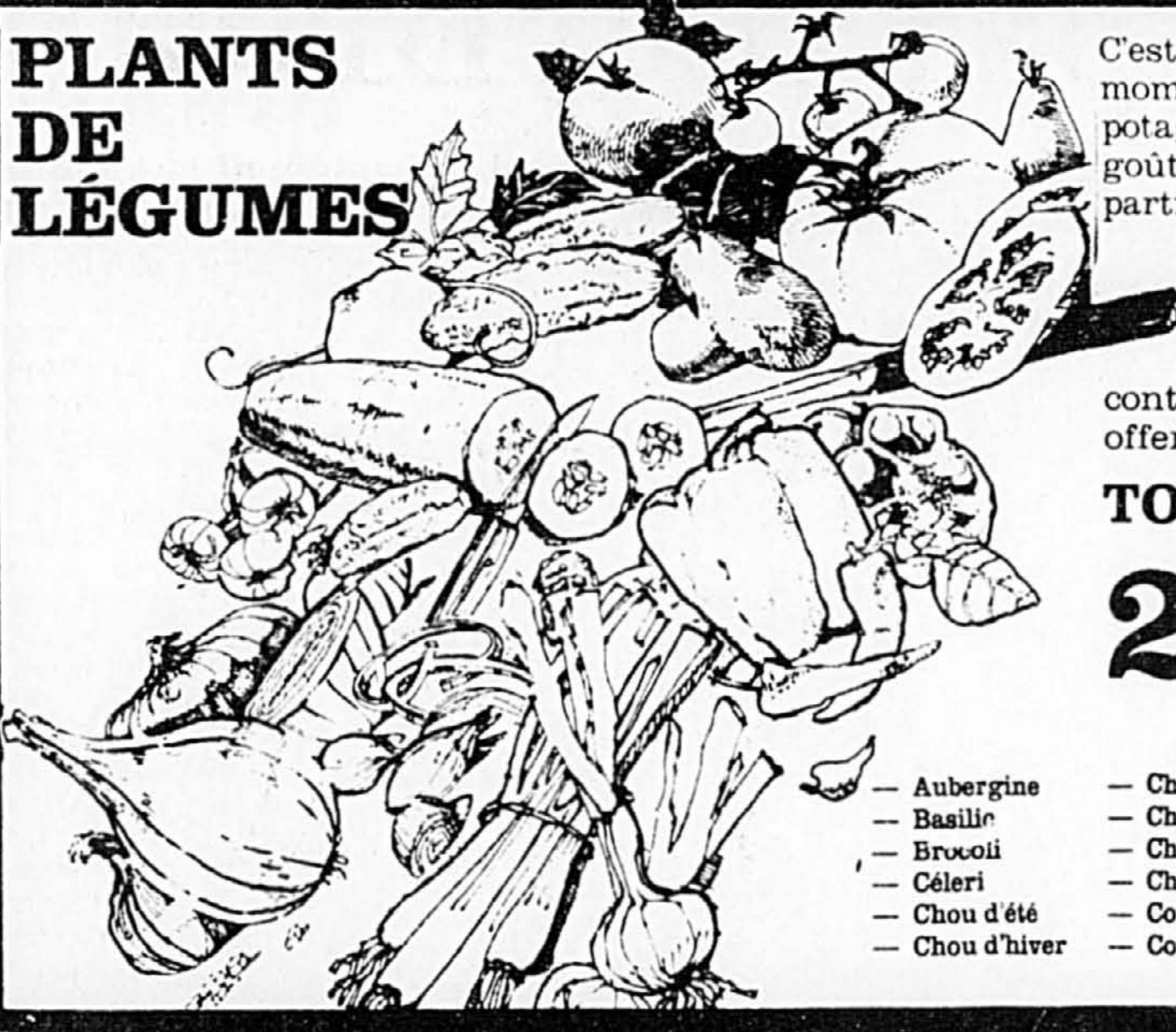
10 000 drapeaux

■ QUÉBEC (PC) — Le gouvernement vient d'octroyer \$189 000 à la firme Auvents des marchands Ltée pour la fabrication de 10 000 drapeaux au Québec de grand format, indiquent les engagements financiers du gouvernement. Il s'agit d'un coût de \$18,90 par drapeau. Même s'il existe plusieurs fabricants de drapeaux au Québec, le contrat n'a pas été accordé à la suite d'un appel d'offres, tel que le veut le règlement de l'administration publique.

PERRON

VOUS PROPOSE UN LÉGUME FRAIS CUEILLI DANS VOTRE POTAGER

PLANTS DE LÉGUMES



C'est maintenant le moment de cultiver votre potager. Le jour où vous goûterez à la saveur toute particulière d'un légume frais cueilli de votre potager, il vous sera alors difficile de vous contenter des légumes offerts au supermarché.

TOMATES Caisnettes de 12 plants

2,79\$

- | | | |
|----------------|---------------------|---------------|
| — Aubergine | — Chou rouge | — Fenouil |
| — Basilic | — Chou-fleur | — Laitue |
| — Brocoli | — Chou de Bruxelles | — Melon brodé |
| — Céleri | — Chou-rave | — Oignon |
| — Chou d'été | — Concombre | — Piment |
| — Chou d'hiver | — Courge | — Poireau |

HERBES POTAGÈRES

Nous offrons la meilleure sélection d'herbes potagères annuelles et vivaces. Elles se cultivent facilement dans tout coin du jardin ensoleillé ou dans les contenants. La plupart des herbes potagères sont ornementales, aromatiques et servent à assaisonner vos mets préférés.

Cultivées en pots de 9 cm

1,99\$ ch.

NOUVEAUTÉ

PLANTES ANNUELLES EN CAISSETTES

1,39\$ / 6 plants

Meuble de jardin Alph-Vico Canada Ltée La collection RELAX Visitez notre rayon de meubles de jardin

Chaise 64,00\$
Table 45" 195,00\$
Base parasol 9,95\$
Parasol 7' 134,95\$



SYSTEME D'ARROSAGE COMPLET SPRA+RITE

- A poser soi-même, sans creuser de tranchées
- Étanche, sans soudures
- Ne rouille pas, ne pourrit pas
- Ne peut être endommagé par le gel
- Ais un entretien
- Garantie de 5 ans
- Enfin un réseau souterrain d'arrosage à prix abordable
- Peut couvrir 4000 pieds carrés

89,95\$ ch.

WEED'N FEED

Formule concentrée 20-10-5 qui ne brûle pas et de longue durée. Fertilisez et enravez les mauvaises herbes en une seule opération. Contrôle le pissenlit, plantain, trèfle, mouron et autres. Sac léger de 22 lb avec poignée pratique couvre 5000 pi car.

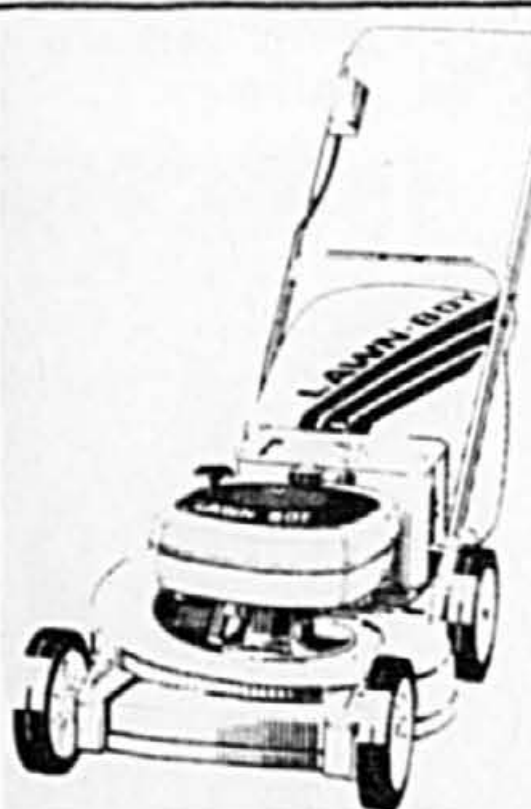
5 kg (11 lb) 12,95\$ 10 kg (22 lb) 21,95\$



Vérification du printemps sur tondeuses Lawn-Boy et autres

- Nettoyons le moteur, le carter, le silencieux, le filtre à air;
- Nettoyons et réglons les bougies;
- Vérifions le fonctionnement du carburateur;
- Examinons l'allumage et l'interrupteur;
- Aiguillons et équilibrons la lame;
- Vérifions le taux de compression et resserrons vis et boulons;
- Faisons l'essai du moteur en fonctionnement.

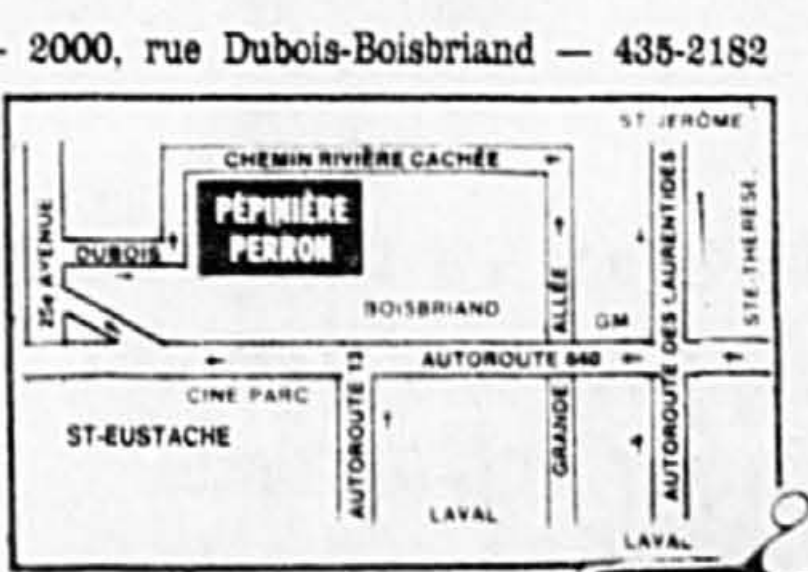
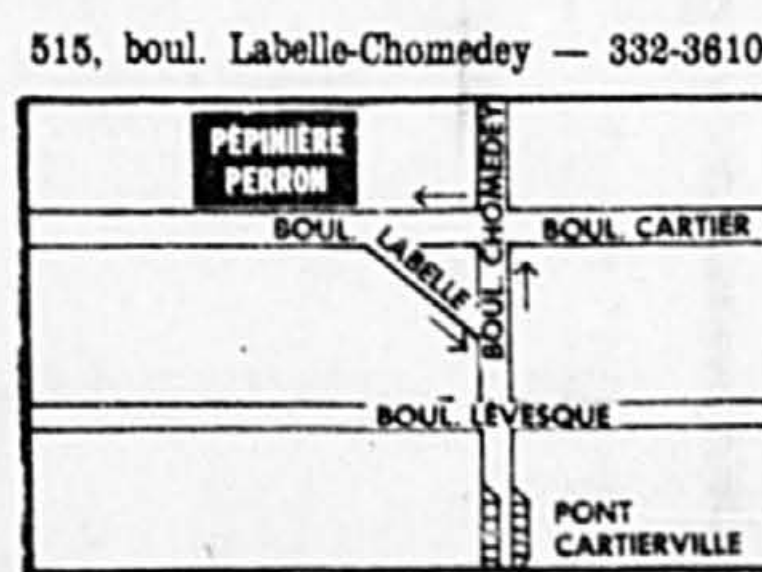
34,95\$ Pièces en sus Cueillette et livraison incluses.



Pour qu'ça pousse en beauté

LUNDI AU MERCREDI - 8H30 À 18H
JEUDI ET VENDREDI - 8H30 À 21H
SAMEDI 8H30 À 17H

w.h.perron



Valable à tous les MARDIS et MERCREDIS seulement, sur tous vos achats de 25\$ et plus. Un coupon par achat / client jusqu'au 6 juin 1984

COUPON-RABAIS 3.00\$ achat en personne seulement

Valable à tous les MARDIS et MERCREDIS seulement, sur tous vos achats de 50\$ et plus. Un coupon par achat / client jusqu'au 6 juin 1984

COUPON-RABAIS 6.00\$ achat en personne seulement

Valable à tous les MARDIS et MERCREDIS seulement, sur tous vos achats de 100\$ et plus. Un coupon par achat / client jusqu'au 6 juin 1984

COUPON-RABAIS 12.00\$ achat en personne seulement

CONCOURS

Atterrissez à Paris et à Genève pour un séjour de 2 semaines inoubliables aucun achat nécessaire

AIR CANADA

W.H. Perron vous offre la chance de gagner ce voyage pour 2 personnes toutes dépenses payées d'une valeur de 5000\$.

NOM
ADRESSE
VILLE TÉL.

ONZE ANS DE LUTTE INUTILE

Incapable d'accepter un blâme, le Dr Daniel perd sur tous les plans

■ Après onze ans de lutte, le Dr Ogé Daniel, 52 ans, vient de perdre la guerre. Et il s'agit d'un échec sans gloire, le juge Jules-Omer Deschênes imputant à son « incapacité d'accepter un blâme » l'âpreté des hostilités qui se sont ouvertes en 1974, lorsque le médecin déposait contre l'hôpital Charles-Lemoyne et ses dirigeants, puis contre la Corporation professionnelle des médecins du Québec, des poursuites totalisant plus de \$2 055 000.

MARIO ROY

Hier, plusieurs employés de l'hôpital Charles-Lemoyne ainsi que des proches du docteur Daniel occupaient la salle d'audience où le magistrat a livré, pendant plus de trois heures, une décision élaborée, farcie d'observations sur le comportement et les attitudes — parfois déroutantes — du médecin dans son milieu de travail.

Le médecin a pratiqué à Charles-Lemoyne pendant quatre ans après avoir été admis à la profession à Haïti, en 1959.

Une partie des griefs accumulés par le docteur Daniel tournait autour de la mort d'une de ses patientes, une femme de 50 ans que la Cour supérieure n'identifie que sous son numéro de dossier, 71792. La patiente est morte le 3 mars 1973, 26 heures après avoir été admise en cardiologie à l'hôpital Charles-Lemoyne; elle n'a pas survécu à... la perforation d'un ulcère gastrique, devait révéler l'autopsie.

Erreur de diagnostic

Plus tard, la Corporation des médecins devait reprocher au docteur Daniel son erreur de diagnostic. Et lui qui était déjà en guerre ouverte contre ses supérieurs et ses pairs, n'a jamais accepté ce reproche, allant même exposer devant les procureurs de la Couronne sa théorie voulant que les dossiers de la patiente aient été « maquillés, falsifiés, tripotés » dans le but de l'accabler. Cette procédure criminelle a avorté avant même de débiter.

Cela n'a pas été le cas au civil. Après les interrogatoires au préalable menés en 1975, la Cour supérieure a consacré 21 jours d'audience à cette affaire, entendant 26 médecins et 21 infirmières.

Au personnel dirigeant et à ses pairs de l'hôpital Charles-Lemoyne, le médecin reprochait d'avoir comploté, conspiré, d'avoir usé d'un « mécanisme luciférien », de lui avoir fait connaître « l'enfer devenu pain quotidien ». Et ce, dans le but de le forcer à remettre sa lettre de démission, une lettre de 24 pages qu'il a effectivement déposée le 24 décembre 1973.

Accusations

Comme on l'a vu, il accusait ces mêmes gens d'avoir falsifié le dossier 71792. Enfin, la Corporation des médecins avait, selon lui, agi malhonnêtement en le blâmant, puis en refusant de réviser ce blâme.

Le juge Deschênes rejette tout, en imputant les frais de la cause au plaignant.

« Le docteur Daniel n'acceptait ni règlement ni autorité. Il a entrepris une guerre solitaire qui l'a opposé à tous et à chacun. Il s'étonne ensuite de l'absence de sympathie à son égard, autour de lui; c'est bien à tort, croit la Cour! S'il a eu la vie difficile, il doit se l'attribuer à lui-même », estime le juge de la Cour supérieure, qui multiplie les exemples.

Lors d'un différend avec le personnel infirmier, le docteur Daniel, par l'entremise de son avocat, fait parvenir... 24 mises en demeure à des infirmières; le lendemain, il constate que l'ambiance est malsaine à l'hôpital! Dans les dossiers de ses clients, il multiplie les commentaires défavorables aux soins dispensés par l'établissement et au travail accompli par ses confrères médecins.

Lorsqu'il a démissionné, en 1973, le médecin avait défié les autorités de trouver un seul reproche, une seule erreur à lui imputer.

« Il semble bien que le défi a été relevé, qu'une fois dans sa carrière il a commis une erreur. Depuis, il a consacré toutes ses énergies à tenter de se faire laver de ce blâme, donnant à l'affaire une dimension gigantesque, portant contre plusieurs des accusations extrêmement graves sans en faire la démonstration. » De cette façon, Jules-Omer Deschênes conclut une curieuse affaire qui a duré pendant plus d'une décennie, un échafaudage ultimement monté à partir d'un grave conflit de personnalités.

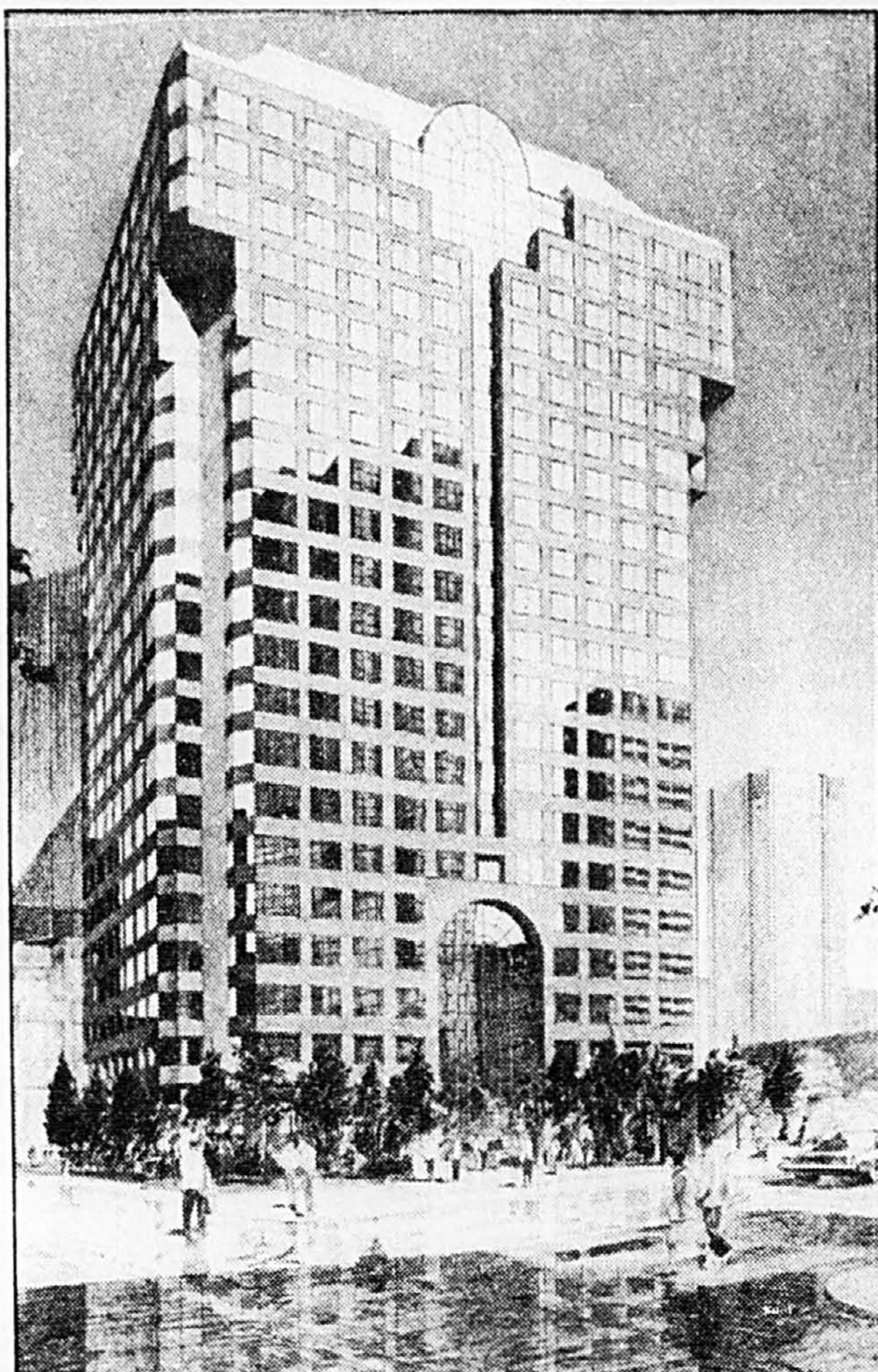


Faites une bonne affaire...
Apprenez l'anglais
pour vos affaires.

288-3111 ou 387-2566
au centre-ville Place Crémazie

BERLITZ
Depuis 1878

Berlitz. Pour maîtriser l'anglais.
Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke,
Ottawa, Toronto, Edmonton, Calgary, Vancouver.
Les frais de tous les programmes sont déductibles de l'impôt.



2 000 EMPLOIS CRÉÉS POUR DEUX ANS

Construction prochaine d'un édifice de 23 étages rue McGill

■ Au début de 1986, la nouvelle avenue McGill College, large de 120 pieds, s'enrichira d'un immeuble à bureaux de 23 étages qui portera le nom de Tour L'Industrielle-Vie.

FERNAND BEAUREGARD

Érigé en retrait de 40 pieds de l'avenue, cet immeuble et ses abords occuperont tout le quadrilatère McGill, Président Kennedy, de Maisonneuve et Mansfield.

La corporation Première-Québec, une importante compagnie de promotion immobilière entièrement québécoise et la société L'Industrielle-Vie, l'un des géants du domaine de l'assurance au Québec, participent à parts égales à la réalisation de ce projet, dont le coût sera d'environ \$50 millions.

De par sa position stratégique dans ce secteur du centre-ville, MM. André Charron, président du Conseil d'administration de L'Industrielle-Vie et Eugene Riesman, président de Première-Québec, considèrent que leur édifice et l'emplacement qu'il occupe vont constituer la clef de voûte de la renaissance de l'avenue McGill College. Ce projet, dont la conception date déjà de plus d'une décennie, est conforme aux termes d'un accord conclu avec la Ville de Montréal, en vertu duquel l'avenue McGill College sera élargie à 120 pieds à partir du boulevard de Maisonneuve, vers le nord, jusqu'aux grilles de l'université McGill, rue Sherbrooke. Par ailleurs, l'avenue du Président Kennedy sera prolongée vers l'ouest jusqu'à la rue Mansfield.

Maquette de la Tour de L'Industrielle-Vie, haute de 23 étages.

La Corporation n'est pas une nouvelle venue dans le domaine de la promotion immobilière. Elle a déjà à son actif une douzaine d'importants projets dans la région de Montréal, en plus d'autres réalisations à Québec et Edmonton.

Selon le projet initial, l'édifice de 23 étages devait s'appeler le 2020 (McGill). S'il prend le nom de Tour L'Industrielle-Vie, c'est que cette société québécoise, co-propriétaire avec Première-Québec, y groupera la plupart de ses bureaux actuellement disséminés dans la région métropolitaine. Et elle sera responsable de la location du tiers de l'espace total.

« Nous cherchions depuis nombre d'années une présence majeure à Montréal », déclare M. André Charron. « Nous estimons que l'emplacement de notre immeuble sur la nouvelle avenue McGill College nous offre une occasion unique de créer une image de prestige pour notre compagnie et de faire un investissement solide en immobilier. »

Pour sa part, le président de Première-Québec souligne que l'engagement de sa société envers Montréal date d'il y a longtemps. « Nous sommes fiers », ajoute-t-il, « d'être associés à l'une des principales institutions financières du Québec pour l'édification d'un immeuble qui constituera un complément magnifique à l'horizon de Montréal. »

Le nouveau projet, dont la réalisation débutera vers la mi-juin, donnera des emplois à 2 000 travailleurs de la construction et de diverses industries connexes pour les deux prochaines années.

L'architecte est Murray Goodz, de Tolchinsky et Gootz, une firme montréalaise, et l'entrepreneur général, la Compagnie de construction Division Ltée.

L'HEURE EST À LA DÉTENTE CHEZ SIMPSONS!

ÉCONOMISEZ 25%

**SUR LES PRIX ORDINAIRES DE
TOUS LES MATELAS, SOMMIERS,
LITS PLIANTS, LITS SUPERPOSÉS
ET ENSEMBLES!**

MAINTENANT JUSQU'AU SAMEDI 9 JUIN

Enfin voici l'occasion idéale pour vous débarrasser de votre vieux matelas! Eh oui, l'heure est à la détente chez Simpsons et vous économisez 25%! Lits superposés, Ensembles, Chevets, Sommiers. Mettez la main sur des marques comme «Serta», «Simmons», «Marshall» et «Sealy» pour en nommer que quelques-unes. Rendez-vous chez Simpsons dès maintenant et économisez 25% sur les prix ordinaires... un achat de rêve pour faire de beaux rêves!

DE «MARSHALL»

— en vedette, le «Tudor Deluxe» et le «Royal Imperial». Aussi cadres de lit et lits pliants.

VENTE **33⁷³**

À **975⁰⁰**

Prix ord. Simpsons 44.98 à 1,300.00

DE «SEALY»

— le fameux «Posturepedic» (sur commande spéciale seulement).

VENTE **291⁷⁵**

À **666⁷⁵**

Prix ord. Simpsons 389.00 à 889.00

DE «SERTA»

— «THE PERFECT SLEEPER» Plus une sélection d'ensembles et de cadres de lit.

VENTE **26²³**

À **945⁰⁰**

Prix ord. Simpsons 34.98 à 1,260.00

DE «SIMMONS»

— en vedette, le «Beautyrest» et la collection «Supremacy» exclusive à Simpsons.

VENTE **300⁰⁰**

À **1,080⁰⁰**

Prix ord. Simpsons 400.00 à 1,440.00

DE «EMPIRE»

— chevets en vinyle et lits superposés

VENTE **21⁷⁵**

À **284²⁵**

Prix ord. Simpsons 29.00 à 379.00

Rayon 401, meubles, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement

VENTE AU FOYER
Simpsons



Maintenant jusqu'au
samedi 2 juin

Vente au foyer Simpsons

Consultez le cahier de 8 pages remplies de véritables aubaines pour votre foyer, comprenant meubles, appareils électroménagers Beaumark et appareils de divertissement. C'est à ne pas manquer!

Simpsons

CENTRE-VILLE - Ste-Catherine & Metcalfe FAIRVIEW - Pointe Claire LES GALERIES D'ANJOU - Ville d'Anjou
LE CARREFOUR LAVAL - Chomedey, Laval LES PROMENADES ST-BRUNO - St-Bruno